

Le conflit au Port de Québec

Une bataille sur le mauvais terrain

Le lock-out décrété le 15 septembre dernier, de Montréal, contre les débardeurs du Port de Québec aura fait perdre au bas mot \$40 millions à l'économie régionale et \$3.5 millions à l'administration portuaire locale. Il aura privé les dockers de leur gagne-pain pendant près de cinq mois et forcé au chômage des dizaines d'autres travailleurs... Pourquoi? Georges Angers est allé voir de plus près.

◆L'entente entérinée hier par les quelque 200 débardeurs apporte bien sûr certains changements à l'ancienne convention collective, mais des changements somme toute mineurs si l'on considère le véritable objectif de l'Association des employeurs maritimes: l'abolition du travail à temps et demi le soir.



par
**Georges
ANGERS**

L'association patronale avait pourtant préparé le grand jeu qui devait lui assurer une victoire aussi facile que rapide. L'activité portuaire locale, contrôlée par elle, avait en effet sensiblement diminué au cours de 1985, dernière année de la convention collective, au profit d'autres ports régionaux comme Cacouna, Bécancour, etc. Il devenait alors facile de faire "comprendre" aux dirigeants politiques et économiques locaux que les conditions de travail des débardeurs constituaient le principal problème de compétitivité du Port de Québec.

Le discours officiel de l'Association des employeurs maritimes était d'ailleurs on ne peut plus clair: "Pour permettre au Port de Québec de redevenir compétitif, il lui faudrait une convention collective qui permette d'amorcer une solution au véritable problème, celui du coût de la main-d'œuvre. Le syndicat des débardeurs ne semble pas prêt à affronter ce problème de façon réaliste", déclarait en effet,

sans contestation aucune, le président de l'AEM, M. Arnold Masters. **Créer le précédent**

En réalité, l'association patronale cherchait à créer à Québec le précédent susceptible d'entraîner une même concession de la part des débardeurs de Montréal. En gagnant la bataille à Québec, il deviendrait en effet plus facile pour l'association patronale de tenir un discours semblable à Montréal et d'obtenir des dockers de la Métropole des concessions susceptibles d'améliorer la compétitivité du Port de Montréal par rapport à ses compétiteurs de l'est des États-Unis.

La stratégie de l'AEM était d'autant plus évidente que l'abolition du travail à temps et demi le soir ne faisait pas partie des demandes soumises par les arrimeurs locaux lors de la préparation des négociations.

La victoire de l'Association des employeurs maritimes était par ailleurs d'autant plus certaine que la direction syndicale des débardeurs de Québec était nouvelle et inexpérimentée. Au surplus, avec une moyenne d'âge de 57 ans, les débardeurs de Québec s'offraient à la puissante association patronale comme une cible facile à faire tomber, du moins en principe.

Devant un tel déséquilibre du rapport de forces, l'association patronale ne tarda pas longtemps, après le début des négociations, à brandir la menace de lock-out malgré l'absence de moyens de pression de la part des débardeurs.

Pour ces derniers, la stratégie consistait à gagner du temps; plus la négociation se prolongerait, plus il deviendrait possible de l'arrimer à celle des débardeurs de Montréal.

Devant cette éventualité, l'association patronale décida finalement de mettre sa menace à exécution. Au cours d'une conférence de presse, à Montréal, à la mi-septembre, le président de l'Association des employeurs maritimes, M. Arnold Masters, décrétait le lock-out des débardeurs de Québec.

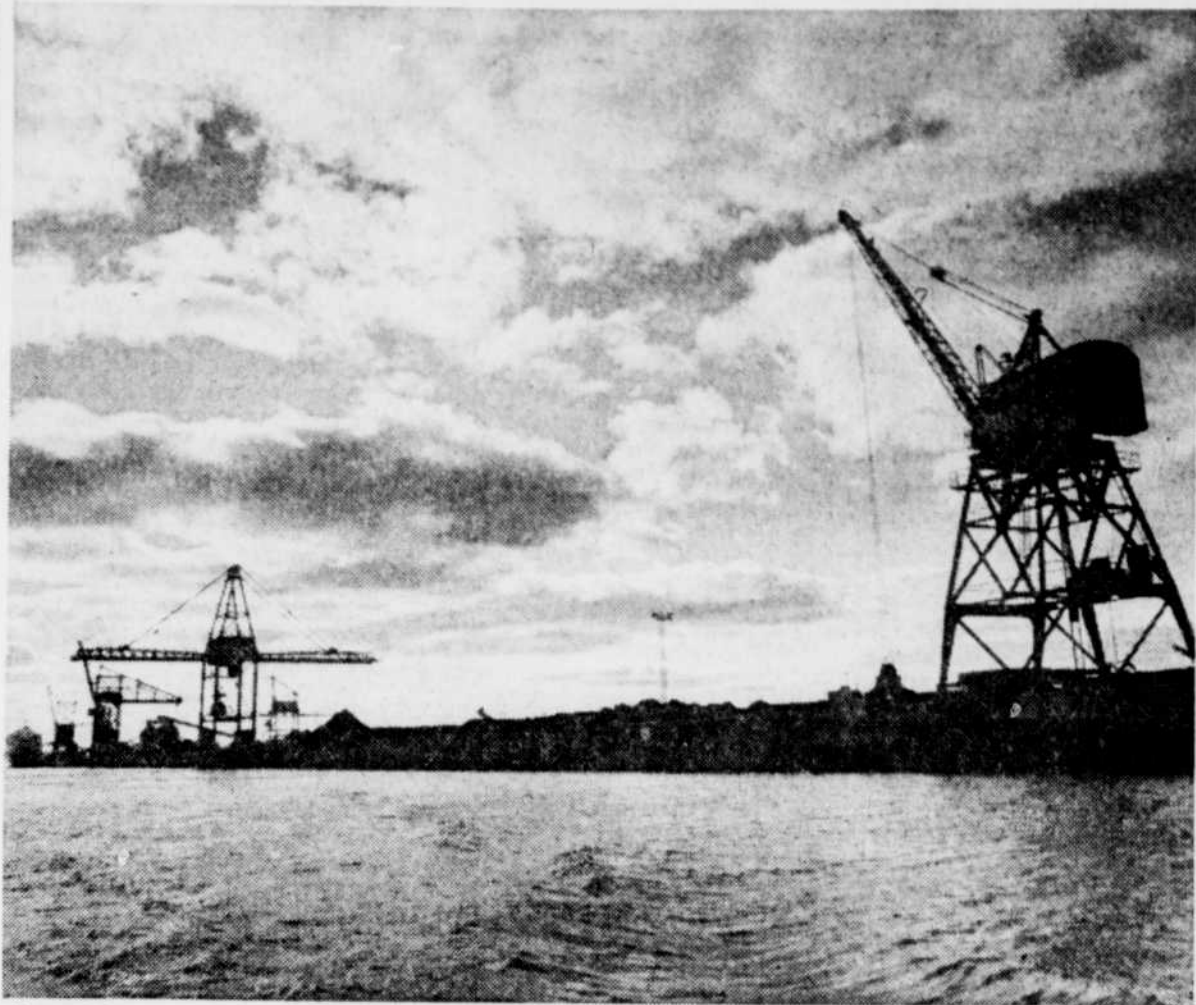
Malgré les déclarations publiques, personne du côté des employeurs ne s'attendait à un long conflit. Les arrimeurs locaux transféraient temporairement leurs activités ailleurs. Bunge n'allait pas faire trop de pressions étant donné que l'acheminement du grain de l'Ouest était paralysé par un conflit au Port de Thunder Bay. À part Reed Paper, il n'y avait pas grand risque que le conflit soulève l'ire des autorités politiques et économiques locales.

L'échiquier politique

Les semaines passent cependant et rien ne semble vouloir ébranler sérieusement la résistance des débardeurs. Depuis le "départ" de ses anciens dirigeants, le syndicat s'est imposé une cure de démocratie. La négociation se fait maintenant à Québec et non plus à Montréal; il y a aussi l'équipe de négociateurs qui est composée de dix personnes et non plus de deux (le président et l'agent d'affaires) comme cela se faisait dans le passé.

La résistance des débardeurs sera ébranlée une seule fois, à la mi-novembre, lorsque le Conseil canadien des relations de travail non seulement rejettera la requête du syndicat pour négocier en front commun avec leurs collègues de Montréal et de Trois-Rivières, mais encore lui imposera une quasi-tutelle.

Cette décision du CCRT aura ce-



Quand les bateaux s'en vont...

pendant le résultat inverse de celui escompté. Les syndicats en effet se braquent davantage. Le conflit durera le temps qu'il faudra, affirment les débardeurs.

Devant cette situation, le directeur du port, M. Jean-Michel Tessier, sonne en décembre le réveil des dirigeants politiques et économiques locaux. Au début de janvier, une délégation locale dirigée par le maire Jean Pelletier rencontre le ministre fédéral du Travail, M. Pierre Cadieux, pour l'inviter à prendre les moyens afin de dénouer le conflit. Pour ne pas que le tapis lui glisse sous les pieds, le ministre Michel Côté s'implique également. Les négociations reprennent donc à la mi-janvier en présence de deux médiateurs, MM.

Roland Doucet et Roch St-Hilaire, ainsi que d'un observateur neutre mais intéressé, le directeur du port, M. Jean-Michel Tessier.

On n'ébranle cependant pas aussi facilement un homme comme le président de l'Association des employeurs maritimes, M. Arnold Masters. Chef de cabinet de l'ancien ministre fédéral Bryce MacKasey, M. Masters en a vu d'autres et il possède son propre réseau d'influences politiques. Brian Mulroney n'a-t-il pas été le premier avocat de l'Association des employeurs maritimes?

Le ministre Côté devra donc muscler ses pressions politiques et c'est ce qui surviendra avec l'arrivée dans le camp des débardeurs

d'un nouvel avocat, Me Jean Riou, ancien vice-président national du Parti conservateur et organisateur de la campagne de Michel Côté lors des dernières élections fédérales.

À partir de ce moment, une véritable négociation, portant sur les vrais enjeux, s'engage et aboutira mercredi matin sans qu'Arnold Masters ne soit parvenu à obtenir l'abolition du temps et demi pour le travail en soirée.

Pour le président de l'AEM, il était devenu trop risqué de poursuivre la bataille de Montréal à Québec. Sans compter que sa situation de président de l'AEM et de membre du conseil d'administration du Port de Montréal commençait à soulever la question d'un possible conflit d'intérêts.

Les institutions financières canadiennes passent à l'ère du fast-food Et la santé du consommateur, là-dedans?

Le décloisonnement des institutions financières... vous connaissez? Les banques, les compagnies d'assurances, les sociétés de prêt-fiducie et les maisons de courtage pourront désormais avoir des propriétaires communs et élargir considérablement la gamme des services financiers qu'elles offrent à leur clientèle. On parle de supermarché ou de fast-food de la finance. Un gain pour le consommateur? Ça reste à voir. Hélène Baril explique.

◆A Londres, la réforme des lois régissant les institutions financières a été comparée au "big bang" qui a marqué le commencement de l'univers. Mais le Canada, où pareille réforme a été annoncée avant Noël, n'a fait que régulariser une situation de fait.



par
**Hélène
BARIL**

Il y a en effet des années que les institutions financières canadiennes et surtout québécoises ont commencé à élargir la gamme des produits et des services qu'elles offrent à leurs clients. C'est une révolution qui n'en est pas une, malgré tout ce qui a été dit sur le sujet.

Mais voyons d'abord en quoi consiste ce fameux décloisonnement des institutions financières, qui est de deux ordres.

D'une part, les quatre piliers du système financier ne seront plus condamnés à se développer en parallèle. Banques, compagnies d'assurance, sociétés de prêt-fiducie et maisons de courtage pourront avoir des propriétaires communs, ce qui leur était interdit auparavant.

D'autre part, ces entreprises pourront offrir à leurs clients un éventail plus large de produits financiers, prêts, assurances, actions, régimes d'épargne etc. Ou,

selon le cliché dont on nous rebat les oreilles, "ouvrir des supermarchés de la finance", si elles le désirent.

"Nous sommes des fabricants de produits destinés aux consommateurs, au même titre qu'un fabricant de lunettes", disait récemment à La Presse M. Jacques Drouin, chef des opérations du groupe La Laurentienne, la première entreprise intégrée de services financiers au Canada, avec un actif qui contrôle à la fois compagnie d'assurance, maison de courtage, banque et fiducie.

Personne ne se plaint que la lumière pénètre un peu dans ce milieu ultra-fermé. La consommation de produits financiers monte en flèche, à cause notamment des niveaux de scolarité et de revenus plus élevés et du vieillissement de la population. Les entreprises veulent donc en profiter et multiplient la gamme des produits, les façons de les acheter: on parle de guichets automatiques et de cartes plastifiées, d'écrans tactiles "pilotables" par tout le monde, etc.

Du club sélect pour gastronomes qu'il était, le monde de la finance passe, et à toute vitesse, au fast-food.

Pour le mieux, assurent gouvernements autant qu'entreprises. En plus de rendre nos institutions financières plus compétitives, le consommateur profiterait grandement de ces changements, de la multiplication des produits et de la concurrence accrue.

Pas si sûr!

En fait, à peine amorcée, la



Le Groupe La Laurentienne, dont on voit ici le siège social à Montréal, est la première entreprise intégrée de services financiers au Canada.

réforme a donné le signal à un mouvement de fusions, achats et regroupements sans précédent dans le secteur financier. Ce qui a plutôt pour effet de réduire la concurrence.

La situation n'est pas sans rappeler l'industrie du transport aérien, où la déréglementation a forcé les regroupements et diminué la concurrence.

Un meilleur service, et à meilleur prix?

Ca reste à prouver, renchérit la présidente de l'Association des consommateurs du Québec, Mme Francine Pharo. Comment une banque, par exemple, pourra-t-elle offrir tous les services, aussi bien, dans toutes ses succursales, à des conditions avantageuses, se demande-t-elle?

A son avis, le principal effet de la multiplication des produits et des services financiers est la confusion et une hausse vertigineuse des frais de service. Où devrais-je

aller, qui croire, des banques, courtiers en valeurs et en assurances et conseillers de toutes sortes? C'est bien ce qu'on se demande, maintenant que tous peuvent faire tout.

Selon une étude réalisée par l'association, la grande majorité des Québécois ont l'habitude de faire affaires avec une seule institution financière, généralement une banque ou une caisse populaire. Et la personne qu'ils consultent le plus souvent, en qui ils ont confiance, est justement le gérant de la banque ou de la caisse ou, en second lieu, un parent ou un ami.

Voilà une tendance qui risque d'avantager les banques désireuses de devenir des supermarchés financiers. "Par leur taille et leurs nombreuses succursales, les banques peuvent partir gagnantes", note M. Paul Tardif, président de Fiducie Prêt et Revenu, une institution de petite

taille qui a pignon sur rue à Québec.

Mais le patron du groupe La Laurentienne souligne que les banques, malgré leur taille et le nombre de succursales, ne comptent que le tiers des ressources humaines, les trois autres "piliers" en comptant les deux tiers.

L'élément humain étant à la base de la relation financière, c'est ce qui fera la différence pour le consommateur, dit-il.

Les clients auront donc le choix entre la boutique spécialisée et le supermarché. Le président de la Fiducie Prêt et Revenu en convient également: "C'est là que les institutions comme la nôtre, qui ont mis l'accent sur la formation de conseillers financiers au cours des dernières années, bénéficieront de la réforme."

L'imminence de la déréglementation a en outre favorisé l'écllosion d'une foule de firmes-conseil, qui s'attaquent au marché de

"ceux qui n'ont pas le temps de voir à leurs affaires" en leur offrant tout ce dont ils ont besoin sans effort.

Et la confiance?

La pierre angulaire de notre système financier étant la confiance, la propriété commune d'entreprises offrant des services différents pose encore une fois la question des possibles conflits d'intérêts.

Si le risque est accru, la surveillance le sera également, assure-t-on tant du côté du gouvernement que des entreprises. Fort bien, mais comment peut-on empêcher les informations privilégiées de circuler d'une institution à une autre dans un réseau à propriété unique?

La question n'a pas de réponse. Pour Jacques Drouin, elle se pose dans tous les secteurs d'activités et pas seulement dans le milieu financier. Et comme il n'existe pas de système de contrôle sans faille, il faut se fier au code de déontologie des professionnels, comme on l'a toujours fait, dit-il.

Quant au danger, pour le petit investisseur, d'être encouragé à mettre tous ses oeufs dans le même panier, il est moindre mais réel. Nos institutions financières sont solides, dit le président de Fiducie Prêt et Revenu, ce qui minimise les risques.

Mieux informé, le consommateur pourra comparer, note pour sa part Jacques Drouin.

Pour être complète et équitable, la réforme des lois des institutions financières sera suivie de modifications aux lois sur les compagnies de fiducie et le gouvernement québécois promet aussi au mouvement Desjardins un nouvel habit législatif. Les Canadiens vivront dorénavant avec de nouvelles règles du jeu.

Mais pour la présidente de l'Association des consommateurs du Québec, la preuve de ce que gagne le consommateur est loin d'être faite. Arrêtez de nous dire que c'est une bonne chose, prouvez-le, dit-elle.

Le génocide arménien

De la vengeance au terrorisme

♦ Némésis est bien connue, en tout cas en Asie mineure, puisque c'était la déesse de la vengeance.

Mais c'est aussi le nom d'une opération secrète encore peu connue mais sans doute appelée, comme la déesse qui l'inspire, à passer à l'histoire, à la postérité et à la mythologie.



par
**René
BEAUDIN**

L'opération Némésis c'est d'abord et avant tout l'exécution de 1919 à 1922 d'une vengeance, celle des survivants du génocide arménien commis en Turquie en 1915-1916 et dont découle le terrorisme arménien d'aujourd'hui.

Le Canada a peu souffert du terrorisme international. Les quelques manifestations sur son sol sont en partie liées à la question arménienne, aux séquelles de ce génocide qui, en 1915 et en 1916, aurait fait plus de un million de victimes en Turquie. "Vengeance!", clament ceux qui de temps à autres frappent les diplomates turcs. Jacques Derogy, journaliste français, est l'auteur d'un livre racontant l'histoire de cette vengeance et sa dérive vers le terrorisme aveugle. René Beaudin l'a rencontré.

Mais c'est aussi le récit qu'en fait le journaliste français Jacques Derogy dans un livre récent, palpitant, vivant, publié sous le titre justement d'"Opération Némésis". Son livre porte comme sous-titre "Les vengeurs arméniens".

Jacques Derogy est journaliste à L'Express depuis 30 ans. L'homme est un conteur né. Sa verve est inépuisable. Il parle comme il

écrit. Il écrit comme il parle. L'homme ne laisse pas le choix. Il force l'écoute et presque tout ce qu'il dit est important. Le magnétophone, heureusement est là.

En deux heures d'entrevue, on peut à peine glisser quelques mots pour réorienter le monologue.

L'"opération Némésis" se prête bien au conte et à la légende. Voilà une opération décidée et exécutée par un petit nombre d'hommes - les vengeurs - aux quatre coins de la planète et dont les retombées se font toujours sentir, près de trois quarts de siècles plus tard.

Les vengeurs

On se croirait en plein roman de Robert Ludlum.

Les "vengeurs" sont un tout petit nombre de volontaires arméniens la plupart exilés aux États-Unis, seuls, ne pouvant compter que sur eux-mêmes et qui ont décidé de supprimer les responsables du génocide. En exil ou en fuite, ces responsables ont été condamnés à mort par contumace par une cour martiale ottomane au lendemain de la première guerre mondiale, pour avoir entraîné leur pays dans un conflit désastreux et mis au point le massacre d'une communauté chrétienne.

Les verdicts seront sans suite parce que l'Allemagne refuse d'extrader les coupables qui ont trouvé refuge chez elle lors de la déroute. C'est toujours ce verdict qui en principe inspire ceux qui, évoquant la cause arménienne, frappent les représentants turcs en poste dans diverses capitales occidentales, dont Ottawa.

Il s'agit pour les "Vengeurs" d'appliquer une justice rendue souverainement. La tâche sera confiée à Armen Garo, ambassadeur de l'éphémère république arménienne aux États-Unis. C'est dans ce pays que le comité central du parti Dashnak, le principal parti arménien, est le plus fort financièrement. C'est en effet aux USA que se réfugient surtout ceux qui ont fui ou échappé au génocide,

un peu d'ailleurs comme les Juifs.

Voilà une chasse à l'homme décidée dans une toute petite enclave du Caucase, organisée à Boston et à Constantinople, répercutée à Genève, plaque tournante de l'organisation, et à Paris, où une délégation arménienne siège à la conférence de la paix, et exécutée à Berlin, Rome, Tiflis, etc., à une époque où aucune ligne aérienne ne supprime les distances.

"C'est prodigieux" s'exclame Jacques Derogy, presque admiratif.

On prépare les "Vengeurs" à des traques qui durent plusieurs mois. On les entraîne aux filatures, à repérer et identifier leurs cibles qui se cachent, changent d'identité et d'apparence. Il faut cerner les habitudes des "cibles" pour trouver le meilleur moyen de les frapper proprement, sans bavure, d'une seule balle si possible pour ne faire aucune victime innocente, fut-ce un garde-du-corps.

Il ne fallait en outre à aucun prix impliquer le réseau en tant que tel. S'ils se font prendre, les Vengeurs doivent personnellement assumer leur geste pour mieux le politiser en culpabilisant leur victime. L'argument fondamental est que le vengeur était fou de douleur et qu'il a perdu la tête à la vue ou à la rencontre "par hasard" de celui qui a ordonné la mort d'un être cher ou la destruction de tout un peuple.

Il faut simuler la démence, la folie, l'épilepsie, baver, tourner la langue et les yeux comme si...

Cela marchera pendant un certain temps. En mars 1921, un ancien chef du gouvernement turc, le Grand Vizir Talaat Pacha, est assassiné à Berlin. Soghomon Tehlirian, le Vengeur, plaidera finalement la démence. L'opinion publiera sera derrière lui. Même scénario à Constantinople et Rome quelques semaines plus tard, et ailleurs...

Mais à la longue, on ne peut compter sur la "clémence" ou la compréhension des tribunaux occidentaux et le soutien de l'opinion publique. Le "réseau" demandera aux "Vengeurs" de ne plus se laisser capturer, comme ce fut le cas pendant un certain temps. Et ils ne se laisseront plus prendre.

Le récit se lit comme un roman ou s'écoute comme un conte. Dans le cas des "Vengeurs", la réalité dépasse la fiction.

Les archives du Dashnak

"Tout pourtant est vérifiable", dit M. Derogy. "Proofs in files" comme on peut lire dans le généri-



Jacques Derogy, un conteur né. Une imagination débordante mais qui garde les pieds sur terre.

que des films pornographiques pour souligner que les participants ont 18 ans et plus.

Il est passé au travers des archives de l'Institut d'Orient à Boston. C'est là que sont enfouis les "secrets de parti" du Dashnak, un parti révolutionnaire arménien qui a dirigé l'éphémère république de 1920 à 1922.

Ces archives sont complètes par ordre chronologique. On y trouve la correspondance manuscrite en arménien échangée entre les divers comités du parti Dashnak à travers le monde. Le conservateur des archives, Gérard Lebaridien, lui a lu ces documents les uns après les autres, en décrivant le contenu dès qu'il soupçonnait un lien avec Némésis. Quarante cassettes ont ainsi été enregistrées de rappeler Jacques Derogy.

"On voit comment peu à peu s'est tissé le réseau", dit M. Derogy.

Même la part d'imaginaire puise dans les archives. Rappelle-t-il l'"exécution" de

Talaat, il nous fait accompagner pas à pas son flingue Tehlirian dans les rues de Berlin décrivant l'habillement de l'un et de l'autre, un peu comme si nous y étions.

Voulait-il mettre plus de vie dans son récit, plus de présence intime, il refait le voyage à Boston pour consulter les photographies des "vengeurs" comme de leurs victimes.

Jacques Derogy n'a pas enquêté sur le terrain. Il n'a pas suivi les pérégrinations des "vengeurs" dans le détail. Il nous emmène en Arménie soviétique ou turque et l'on a l'impression d'être avec lui sur les hautes cimes du Caucase à contempler un pays à naître.

"J'ai reconstitué beaucoup de choses à force d'imagination et de lectures de livres, de cartes, de dessins, de plans, etc... Plus je fixe une carte, plus je sens les reliefs et les rivières" de raconter M. Derogy en rappelant maints témoignages de connaisseurs trouvant remarquable et juste sa description d'Ishtambul, ville où il n'a jamais mis les pieds.

Jacques Derogy

OPÉRATION NÉMÉSIS

Les vengeurs arméniens

Fayard

L'influence "perverse" des frères d'armes de Beyrouth

♦ L'opération Némésis s'arrête en 1922. Elle reprend cinquante ans plus tard. Ce n'est plus le parti Dashnak mais une Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie, qui passe à l'action.

Entre les deux "vagues" il y a continuité et rupture, souligne M. Derogy. On s'inspire du même souci de vengeance mais à la longue, il y aura une "dérive" de cette ASALA vers le terrorisme aveugle et gratuit de moins en moins en rapport avec la résistance et la cause arménienne.

En 1922, le réseau Némésis éclate.

La république arménienne n'existe plus, en tout cas comme Etat souverain. Elle fait partie intégrante de l'Union soviétique. La question arménienne disparaît de l'actualité internationale.

Armen Garo, le chef du réseau meurt. C'est une personnalité exceptionnelle, difficile à remplacer, d'autant plus que le génocide a supprimé les élites, donc la relève. Il n'aura pas de remplaçant. Il reste un parti désemparé, une diaspora qui s'organise comme elle peut. La première génération, complètement désorganisée tente de s'adapter dans les pays d'accueil.

La peste...

Cette génération est d'ailleurs déchirée. Les anciens du gouvernement se sont repliés en Perse, profondément hostiles à l'URSS. Ils se sentent en effet coincés entre le marteau soviétique et l'enclume turque, entre la peste et le choléra, incapables de combattre deux ennemis à la fois. Ils mettent finalement l'accent sur la lutte contre le communisme. Ils misent sur l'installation d'une nouvelle république turque pour rappeler, voire réparer le génocide. L'un des auteurs de ce génocide a d'ailleurs été pendu par Kemal Ataturk, non pas pour son rôle dans le génocide, mais parce qu'il l'accusait d'avoir

comploté contre lui.

Néanmoins cela autorise de petits espoirs. L'adversaire principal, c'est la Russie.

...ou le choléra

L'autre faction, installée aux États-Unis, groupée autour d'Armen Garo, insiste sur la vengeance. La Turquie demeure l'adversaire principal. C'est en Turquie que le peuple arménien a été exterminé. Il a été bolchévisé en URSS, certes, mais il est toujours vivant. L'Etat arménien souverain a sans doute été anéanti par l'URSS, mais la république arménienne existe toujours. L'arménité et la culture restent intactes. Le foyer national est toujours là.

Ce débat fait éclater le parti Dashnak et paralyse le réseau Némésis. Plus rien ne se passe, sinon des initiatives diplomatiques d'organisations non-gouvernementales.

La seconde génération de la diaspora se préoccupe, elle aussi, surtout de son intégration dans les pays d'accueil.

La troisième génération, c'est celle du cinquantenaire. Des manifestations se produisent un peu partout dans le monde notamment en Arménie pour demander réparation. Moscou utilise l'événement contre une Turquie à qui elle reproche son alignement sur l'OTAN.

Des petits groupes commencent à s'en prendre aux représentants de l'Etat turc d'aujourd'hui qui, sans avoir du sang sur les mains, continuent le génocide à leur manière en le niant.

Face à ce génocide continué sur le plan culturel, au refus du "droit à la mémoire", cette troisième génération des années 65-70 crée l'ASALA.

D'une ASALA à l'autre

Inspirée par les Palestiniens, l'ASALA pratique le "terrorisme publicitaire" - prise d'otages, détournements d'avion, explosions, etc. - Elle se nourrit des

médias comme les médias se nourrissent d'elle.

Les cibles sont des représentants symboliques de l'Etat turc. Ça commence en 1973. Un vieillard qui a connu le génocide tue le consul turc à Los Angeles. Cela donne des idées aux autres. Les attentats sont motivés par le fait qu'on est incapable de faire passer le problème arménien devant les instances internationales.

Malheureusement, le foyer de ces organisations est à Beyrouth. Elles sont au contact des groupes révolutionnaires et terroristes de toutes sortes installés dans la capitale libanaise. Il y aura une espèce de bourse d'échanges d'attentats entre tous ces groupes.

"Il y aura une dérive de l'ASALA-1 vers une espèce d'ASALA-2".

"Ce n'est plus qu'une "poignée de types" ne représentant plus qu'eux-mêmes, ne connaissant plus que Beyrouth, et dont on peut se demander s'ils sont vraiment Arméniens, et qui deviendront des mercenaires du terrorisme international à la solde des services secrets syriens, iraniens et libyens."

"Ils trahissent tellement cette cause arménienne qu'ils n'en parlent même plus. Ils se livrent au "terrorisme aveugle" en jetant des bombes devant les comptoirs de Turkish Airlines sans égard à l'identité ou la nature des victimes qui n'ont souvent rien à voir avec le génocide ou la Turquie."

La "dérive" aboutit au "paradoxe total" où l'on voit l'ASALA-2 à Beyrouth demander au Jihad islamique d'appliquer la Charia, c'est-à-dire la loi islamique fondamentale, la peine capitale, contre l'"espion sionniste" Jean-Paul Kauffmann pour punir la France de recevoir Menahem Begin.

"Où est le rapport?", se demande Jacques Derogy.

"Comment se fait-il", insiste-t-il, "que de soi-disant Arméniens demandent au Jihad islami-

que d'appliquer une loi dont leurs ancêtres ont été victimes en 1915-1916?"

La cause arménienne

Loin d'être les héritiers des "Vengeurs", les terroristes arméniens d'aujourd'hui sont les traîtres de jadis qui leur servaient de cibles.

La cause arménienne

La cause arménienne d'aujourd'hui, dit Jacques Derogy, "elle est inscrite sur vos plaques d'immatriculation".

C'est votre "Je me souviens". C'est le "droit à la mémoire".

"On ne peut vivre sans identité et sans racine. Ne pas oublier. Faire reconnaître qu'il y a eu génocide, comme l'a fait l'Allemagne quand Willy Brandt s'est agenouillé devant le monument du Ghetto de Varsovie."

"Ce fut un acte formidable", d'expliquer M. Derogy, "plus libérateur pour les Juifs que l'enlèvement d'Eichmann en Argentine au début des années 60. L'Allemagne a réparé".

Il s'agit de faire reconnaître la réalité de ce génocide et réparer moralement et matériellement les dommages. Le retour aux terres arméniennes relève sans doute de l'"utopie stimulante", note Jacques Derogy, à moins de retenir l'"hypothèse célèbre" d'Hélène Carrère d'Encausse selon qui la force des tendances centrifuges provoquera un jour l'éclatement de l'URSS, au moins à ses marges, ce qui impliquerait l'Arménie.

S'il y a eu oubli, soutient M. Derogy, c'est que "les Occidentaux ont trahi leur promesse".

L'Arménie c'est une civilisation millénaire. C'est le premier Etat chrétien. Il y a une langue, une civilisation, une culture, voire une



Une tentative de prise d'otages à l'ambassade turque d'Ottawa, en 1985, se solde par la reddition des commandos.

religion propre. La religion apostolique, propre aux Arméniens, est en effet quelque peu différente de la foi catholique.

Tout cela incite au rappel.

(1)DEROGY, Jacques, **OPÉRATION NÉMÉSIS, Les vengeurs arméniens**, Editions Fayard, Paris, 1986, 320 pages.

Privatisation de l'industrie de la pêche au Québec Des enjeux qui pèsent lourd

Un large pan de l'industrie québécoise de la pêche, passé aux mains de l'Etat depuis quelques années, est mis aux enchères. Les soumissions sont déjà sur la table. Moins spectaculaire que la liquidation de Quebecair, ce chapitre de la privatisation n'en comporte pas moins des enjeux aussi importants: les biens mis en vente représentent \$60 millions en deniers publics versés en subventions et impliquent plus de 1,200 emplois directs. Pour assurer le succès de l'opération, les acheteurs devront cependant rajeunir et dynamiser cette industrie prise au filet de la tradition. Le défi est de taille. André Dionne analyse.

♦ MATANE--Les dés sont jetés!
Toutes les soumissions ont été remises pour répondre à la mise aux enchères des biens nationaux dans le monde industriel de la pêche au Québec, que s'était accaparé graduellement l'Etat depuis 1980 pour des raisons de politique intérieure.



par
André DIONNE

Ces biens sont ceux de Madelipêche aux îles-de-la-Madeleine (\$48 millions d'investissements et d'engagements de la part de l'Etat) et de Pêches nordiques établie à Matane, propriétaire de deux navires de pêches en haute mer (\$12 millions).

Le complexe de "Madelipêche" occupe un centre stratégique pour le développement des pêches au Québec et "Pêches nordiques" a permis une première intrusion importante dans les grandes zones de pêche du 200 milles marins, la ou commence vraiment la pêche de type industriel.

Les enjeux industriels et politiques sont de toute évidence d'une

aussi grande importance que la liquidation de Quebecair, quoique moins éclatants.

La convoitise

Fidèles à leurs engagements de campagne électorale, les libéraux ont mis en branle, moins d'un an après la prise du pouvoir, le processus de privatisation alors qu'ils comprenaient encore mal les enjeux industriels de la pêche, ce qu'ils mesurent maintenant.

Les perspectives de marché sont assurément les meilleures

des dernières années de sorte que le milieu québécois des affaires, bien au fait de cette tendance, s'offre maintenant pour prendre en mains son industrie traditionnellement soutenue par l'Etat.

Ce milieu québécois apparaît cependant fort démuné en terme de gestion efficace, de capacité de mise en marché, de gestion d'une flotte et de tradition de pêche en haute mer.

Il sort de cette expérience de soumissions publiques un peu piégé par la tradition alors qu'il "bitte" pour l'aventure industrielle face à des monstres de la pêche comme National Sea ou encore la nouvelle structure de Clearwater, tous deux de Nouvelle-Ecosse.

Son atout véritable demeure encore le nationalisme économique du Québec, ce qu'a prôné le

Parti québécois de René Lévesque sous la ferule aussi large que le personnage politique du "Gros" Garon, comme on dit encore dans le milieu.

Ce dont conviennent également les libéraux: la privatisation doit servir le milieu industriel québécois.

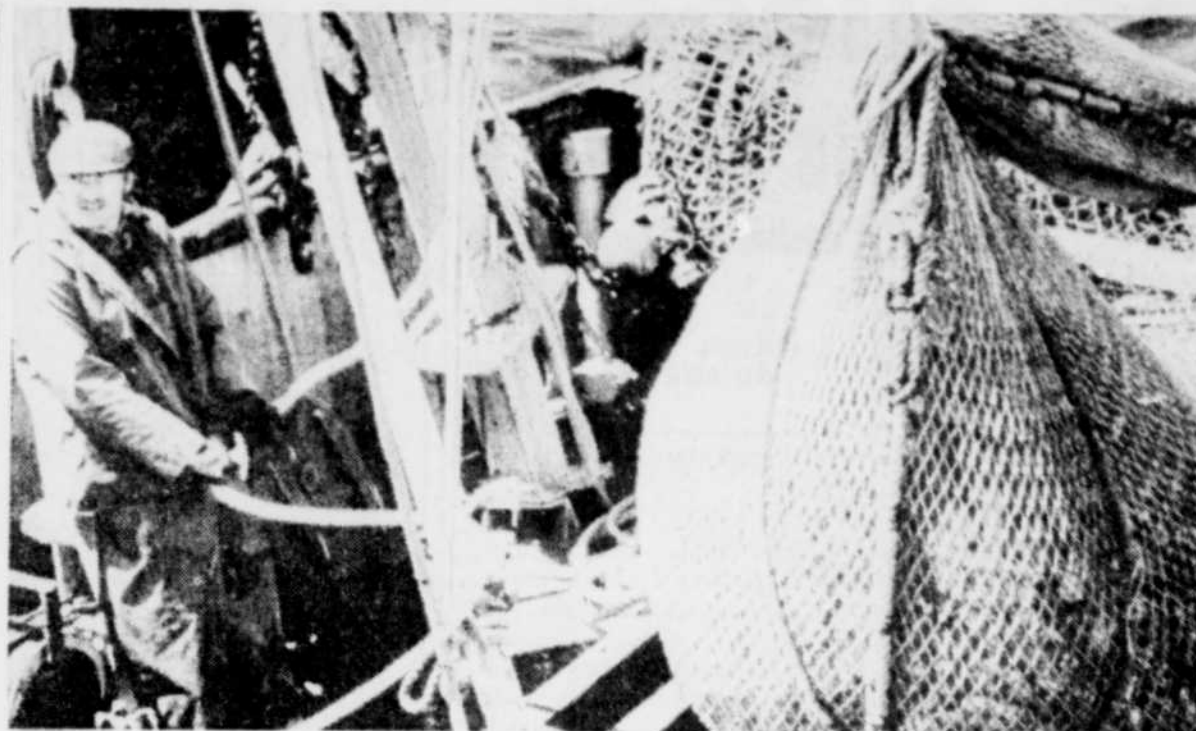
Madelipêche

Dans la foulée des prétentions fédérales de gérer les pêches québécoises, les Madelinots conscients de leur avoir, furent les seuls à opter pour la fidélité au Québec.

Ils devaient en être récompensés par une injection massive de capitaux publics pour assurer la modernisation et la relance du secteur pêche qui représente 90 pour 100 de l'économie de l'archipel.

Aujourd'hui, par la biais du groupe Delaney, les Madelinots font face à deux multinationales pour l'acquisition de l'usine centrale de Cap-aux-Meules spécialisée dans le traitement du sébaste: National Sea de Nouvelle-Ecosse et Young Sea Food, de Corée du sud, sous un couvert financier québécois.

Le groupe Delaney, formé de Madelinots pure laine, a proposé la relance, l'aventure industrielle dans les mains d'autochtones, refusant pour le moment des asso-



L'industrie québécoise de la pêche: un marché à exploiter et une gestion à réinventer.

ciations d'affaires avec les "étranges". Pour les Madelinots, c'est une "affaire d'honneur".

Le débat est à ce point politique que que Young Sea Food a assorti sa soumission d'une ouverture: une association avec les Madelinots d'abord...

Ces derniers n'ont jamais à ce chapitre démontré leur force ou faiblesse, le droit à la gestion de leurs affaires ne leur ayant jamais été accordé ou si peu.

Cependant, les Madelinots sont reconnus pour leur sens de la "grande famille", attitude qui n'est pas toujours compatible avec les affaires au sens où la "business" du continent l'entend.

Quant à National Sea, bien sûr capable de prendre en mains les installations des îles, elle demeure

entachée du "péché" d'avoir quitté le navire en 1985... pour pointer le nez, à peine deux ans plus tard, en quête d'installations modernes payées par les deniers publics. La "passe" serait trop belle et la crise politique évidente!

Quant aux deux autres unités mises en vente, Grande-Entrée et Havre-Aubert, la discussion demeure une affaire de Madelinots, ce dont semble convenir le gouvernement.

A Québec, on affirme que les jeux ne sont pas faits admettant volontiers que la décision n'est pas facile.

Pêches Nordiques

Pas facile non plus, la décision concernant la société Pêches nordiques, propriétaire des deux seuls

navires de haute mer capables de patrouiller la zone des 200 milles.

Sur les rangs des soumissionnaires sérieux, on retrouve Clearwater de Nouvelle-Ecosse, la co-opérative agro-alimentaire Purdel de Rimouski par le biais du capitaine Etienne Lahiton, un Saint-Pi-érais d'origine, et Purdel encore par la biais d'un regroupement de sociétés du monde de la pêche québécois dont Newport et Primo-nor, de La Tabatière, sur la Côte-Nord.

L'enjeu est énorme: les permis de pêche et l'accessibilité à la zone des 200 milles marins et une "certaine" sécurité au plan des approvisionnements, actuellement inférieurs à la capacité de traitement de poissons de fond des usines modernes, faiblesse fondamentale de l'industrie québécoise.

Le défi: sortir enfin de la tradition

♦ Le défi n'est donc pas uniquement de prendre la relève de l'Etat mais bien d'ordonner un virage important attendu depuis maintenant des décennies...

Pour une foule de raisons dont un attachement séculaire à la tradition d'une transformation primaire des produits de la mer, l'industrie est demeurée saisonnière, incapable d'innover ne serait-ce qu'en suivant les sentiers battus et les tendances des nouveaux marchés.

Triturée par les magouilles internes, l'industrie malgré les instruments qu'elle possède et qu'elle eut jadis en mains (Unipek et Unifox), n'a jamais été capable de dépasser le stade primaire de la cueillette et du filetage de la morue pour approvisionner le marché américain ou encore de cuire le crabe pour l'expédition en sections au Japon, sous la surveillance d'inspecteurs nippons.

Pire, ces industriels traditionnellement divisés n'ont même jamais été capables de satisfaire les faibles besoins du marché intérieur de sorte que le marché du Québec est encore en majeure partie approvisionné par les entrepôts de Boston.

Une sorte de cohérence dans l'incapacité!

Or le gouvernement exigeait un bon droit d'assortir les soumissions d'un plan de redressement. Et il l'a fait de façon très explicite au point d'en faire une des conditions de la vente des actifs de l'Etat.

Cependant, nombreux sont les observateurs qui mettent en doute les capacités réelles des industriels soumissionnaires d'ordonner le virage commandé.

L'Etat le sait aussi puisqu'il s'est longtemps appuyé sur la venue plus que probable et avide-ment souhaitée de la coopérative agro-alimentaire Purdel, de Rimouski, pour assurer cette relance en acceptant bien sûr les compromis nécessaires avec le milieu.

Or Purdel n'a déposé de soumission ni pour Madelipêche, ni pour l'acquisition des navires de Pêches nordiques, du moins directement.

Purdel explique ce geste en affirmant son besoin de consolidation des acquisitions récentes de

Rivière-au-Renard, Cap-Chat, puis Rivière-au-Tonnerre encore plus récemment et de son association financière avec la famille Fortier de Sept-Îles (Alipêche), un réseau d'usines où on exploite des espèces très lucratives: crevette, crabe et poisson de fond.

S'il y a une foule de raisons pour expliquer les réserves de Purdel, il faut en retenir une qu'on accepte d'effleurer habilement: une crainte certaine du milieu de la pêche notamment aux îles puisque redressement rime avec rationalisation...Et que rationalisation ne rime pas nécessairement avec tradition dont celle bien ancrée du chômage saisonnier systématique, et pour les pêcheurs et pour les travailleurs en usine.

La manne

Un autre facteur explique aussi la difficulté de décider à ce moment-ci d'une saine privatisation des avoirs de l'Etat dans le domaine des pêches.

L'année 1987 en sera une de manne: la demande est extrêmement forte et les prix sont conséquents.

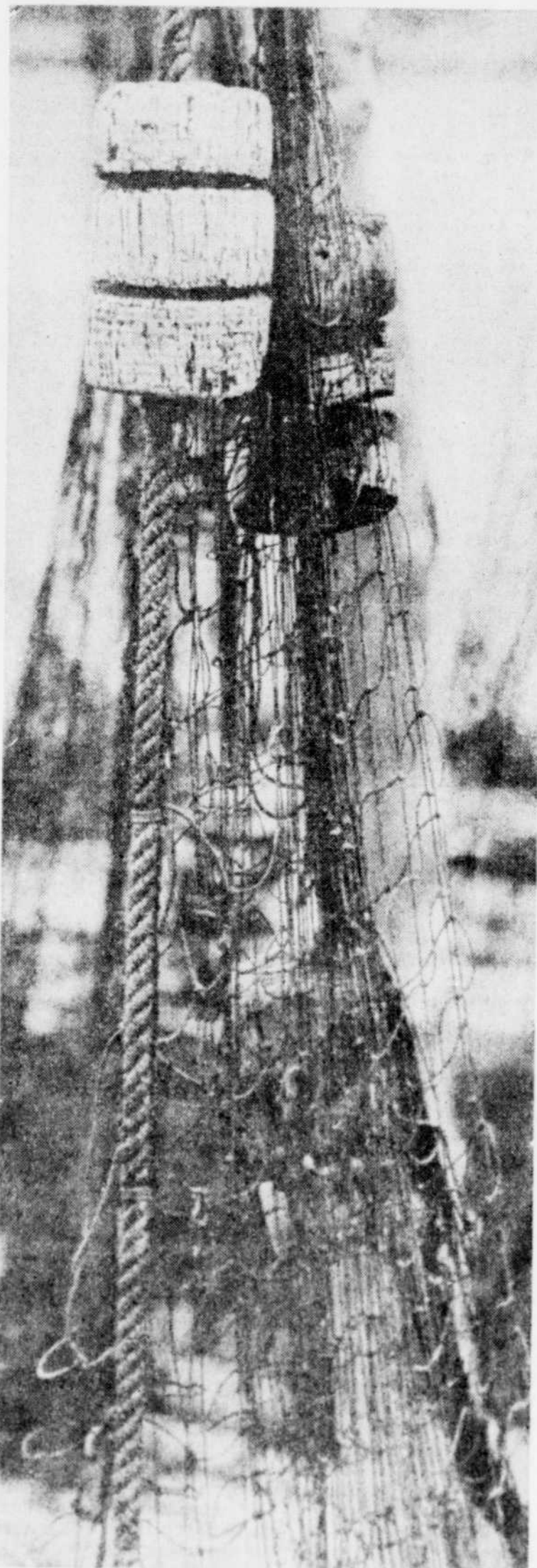
Cette "manne" peut aussi signifier une "passe" vite faite, sans investissement et sans consolidation...donc pas une année nécessairement favorable, comme le suggérerait le rapport de la société Prémar sur le dossier Madelipêche, un document rendu public par le gouvernement.

Ce rapport de la société de consultants est clair sur la question de la privatisation. Deux approches demeurent possibles: redressement avant privatisation ou privatisation immédiate.

Et encore là, cette privatisation immédiate doit se faire "sous réserve de conditions pour assurer la survie de l'entreprise à long terme".

Ces conditions de relance sont devenues si importantes que ce dossier piétine et que les interrogations s'accumulent au point que le moratoire demandé par les travailleurs (FTO) pourrait s'imposer de lui-même.

L'engagement politique de privatisation ne doit pas faire perdre de vue une occasion unique d'assurer une véritable relance de l'industrie.



L'urgence de sortir des filets de la tradition.

Un avenir immédiat prometteur

♦ Les perspectives du marché 1987 sont certes l'une des données fondamentales qui expliquent à elles seules cet engouement du secteur privé, intérieur au Québec ou extérieur, à se lancer dans l'aventure industrielle de la pêche.

Si la ressource halieutique démontre des faiblesses marquées, un phénomène mesurable qui se manifestera encore cette année, disent les experts, la demande chez les consommateurs est extrêmement forte notamment aux Etats-Unis au point de créer des prix très élevés, artificiellement gonflés.

Les dernières statistiques du ministère de Pêches et Océans, chiffres préliminaires de la saison dernière (volumes des prises et valeur au débarquement), sont probants à cet égard.

Colles au jour le jour sur les valeurs du marché international, les prix payés au débarquement sont manifestes de cette tendance de la demande au cours des prochaines années, tendance qui devrait se maintenir au moins jusqu'en 1990 et même au-delà.

Un spécialiste en la matière, M. Nino Cachero, maintenant rattaché au consulat général du Canada à Boston, confirmait aussi cet accroissement très important de la demande lors d'une réunion des industriels québécois de la pêche à Québec.

L'année 1986

L'année 1986 aura été sans conteste une année de mesure. Si les captures ont baissé de façon générale, phénomène marqué dans certaines régions, les valeurs au débarquement ont augmenté de façon très importante s'inscrivant à l'intérieur de cette tendance générale manifeste depuis le début des années 1980.

En Gaspésie, les captures ont chuté de près de 2 pour 100 en 1986 pour afficher des valeurs à la hausse de 27 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Confrontée à l'année 1984, l'année 1986 représente une hausse des captures (toutes catégories) de 19 pour 100 pour des valeurs au débarquement de 62,6 pour 100 supérieures à celles de 1984.

Sur la Côte-Nord, la progression des valeurs au débarquement est plus modeste puisque les captures ont été plus faibles depuis 1984.

Par rapport à 1984, elles ont faibli de près de 12 pour 100, toutes catégories confondues.

Leur valeur 1986 représente cependant 29 pour 100 de plus que celles de 1985 et 35 pour 100 de plus que celles enregistrées en 1984.

Aux îles-de-la-Madeleine, les captures ont faibli également alors que les valeurs au débarquement sont à la hausse: 13 pour 100 de plus par rapport à 1985 et 25,4 pour 100 par rapport à 1984.

En 1986, les pêcheurs de ces trois régions du Québec ont amené à quai 87,977 tonnes métriques de produits de la mer (une baisse de 2 pour 100 par rapport à 1985) pour des valeurs enregistrées de \$82 millions, soit 21 pour 100 de plus que 1985 et 46 pour 100 de plus que 1984.

Sur le marché en gros, les pêches atlantiques (Québec et les Maritimes) représentaient en 1985 la somme de \$1,6 milliard; le Québec occupant son bon 10 pour 100 seulement, affiche donc une valeur industrielle de \$162,5 millions en 1985 et de près de \$200 millions l'année dernière.

Ce n'est donc pas pour rien qu'il y a affluence aux portes des hommes politiques chargés de la privatisation des pêches au Québec.

Ces chiffres sommaires, tirés de statistiques officielles de Pêches et Océans, démontrent la progression de ces marchés soucieux de combler (ou de fabriquer) une demande croissante pour ce produit dit de santé dont les prix risquent de croître de façon inflationniste, voire démesurée, au point que le boeuf pourrait revenir à la mode.

Il est donc loin ce temps où un crabe des neiges valait \$0,25 l'unité en 1972...s'il trouvait preneur.

Aujourd'hui, sa chair vaut \$18,00 le kilo ou \$7,20 la livre ou encore quelque chose comme \$4,50 le crabe...autour de 1,800 pour 100 son prix de 1972!

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur
JACQUES-G. FRANCOEUR
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint
ALAIN GUILBERT

Président et directeur général
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition
JACQUES DUMAIS

À propos de succès "assuré"

Après le coup d'envoi donné hier matin avec l'inauguration du Temple de la renommée de la Ligue nationale de hockey, le "grandiose" Rendez-Vous 1987 orchestré par Me Marcel Aubut se met définitivement en marche demain avec le spectacle d'ouverture présenté sous l'ambitieux thème de *Chantez-nous la paix*.

par
Alain
GUILBERT



A 24 heures à peine de son début officiel, la fête que les anglophones qualifient de "Multi Million Dollars Extravaganza" (la fantaisie ou la folie — le dictionnaire nous donne le choix — de plusieurs millions de dollars) semble assurée de connaître le succès.

Le président des Nordiques aura probablement tenu la plupart de ses promesses. Les deux matches de hockey opposant les étoiles de la Ligue nationale aux meilleurs joueurs soviétiques soulèvent l'intérêt des amateurs. Les vedettes des sports et des arts, canadiens, américains et soviétiques, défilent dans la Vieille capitale à un rythme étourdissant au cours des prochains jours. Les spectacles, défilés de mode, banquets, cocktails de toutes sortes seront présentés à guichets fermés. Les citoyens ordinaires s'entasseront dans le manège militaire de la Grande-Allée pour revivre les pages les plus glorieuses de notre sport national ou pour recueillir les autographes de leurs héros d'hier. Même les rues s'animeront pour un défilé de nuit qui s'ajoute aux deux que nous offre traditionnellement le Carnaval. Des télévisions des quatre coins du monde braqueront leurs caméras sur Québec et contribueront à projeter la ville dans sa nouvelle vocation internationale.

Personne d'autre que Marcel Aubut n'aurait probablement pu réussir le tour de force d'organiser une telle manifestation. Véritable force de la nature (ses proches le comparent souvent à un "bulldozer"), il aura su convaincre les uns et les autres, participants et commanditaires, à croire en son projet qui semblait quasi irréalisable il y a quelques mois seulement.

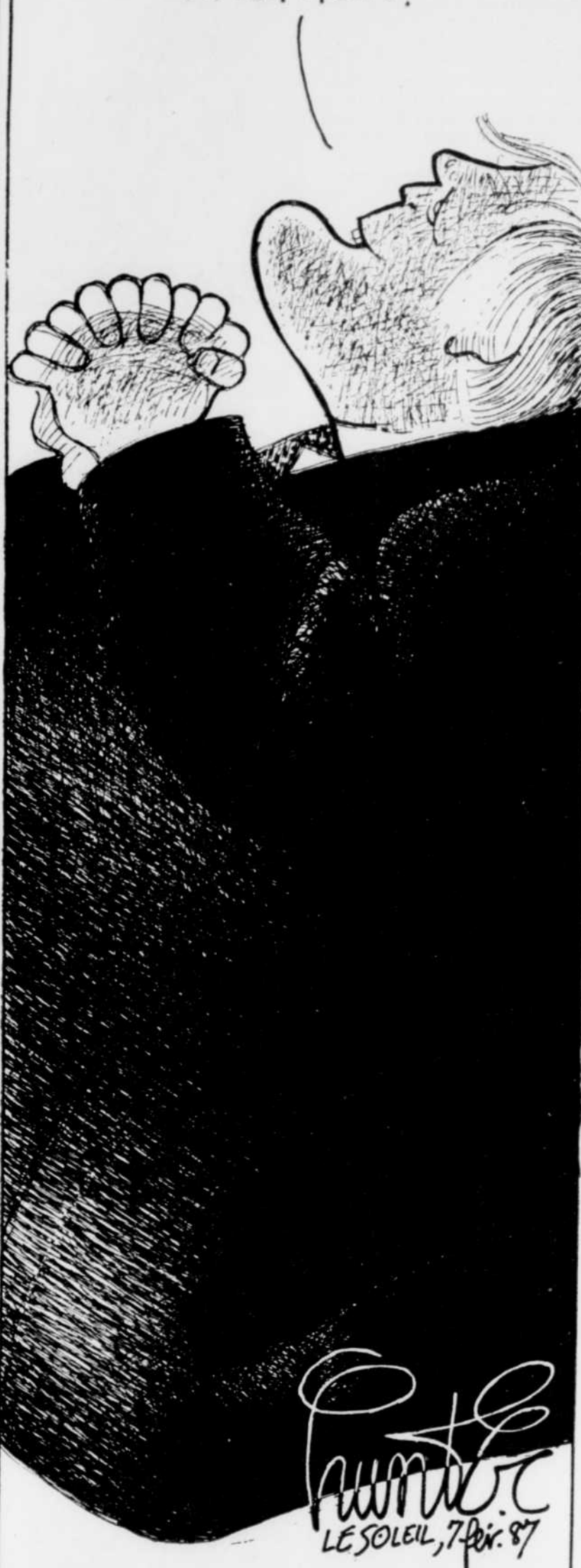
Tout au long de la période préparatoire au Rendez-Vous 87, LE SOLEIL a souvent été perçu comme la mouche du coche avec ses questions et son travail critique. Nos principales interrogations touchaient le financement de la fête. Marcel Aubut s'était engagé, non seulement à ce qu'il n'y ait pas de déficit, mais également à obtenir de l'entreprise privée au moins l'équivalent des sommes qui seraient consenties par le secteur public. Jusqu'à maintenant, la participation des gouvernements du Canada et du Québec, de la Communauté urbaine et de la ville de Québec dépassent les \$4 millions en argent, sans compter les services, prêts de personnel, exemptions de taxes, etc. La participation connue de l'entreprise privée atteint \$2.13 millions en argent, en plus de \$3.9 millions en promotion, publicité et services divers. Le président de Rendez-Vous 87 n'a encore rendu public aucun rapport d'étape précis comme il s'était engagé à le faire.

Après le gouffre financier de Québec 84, Me Aubut ne devrait ni s'étonner, ni s'offusquer, que Le Soleil l'interroge sur le sujet. Après tout quand l'autre journal et la principale station radiophonique de la ville s'identifient tous deux comme "promoteurs officiels" de l'événement, on ne peut s'attendre à ce que leur sens critique soit très aiguisé.

A une époque où les gouvernements de tous les niveaux prêchent l'austérité parce que, dit-on, la caisse est vide, à l'heure où on nous répète sur tous les airs qu'il faut cesser de compter sur "l'Etat Providence" et qu'on nous vante les mérites de l'entrepreneuriat, les citoyens ont le droit de savoir où vont leurs deniers et ceux qui en bénéficient ont l'obligation de rendre compte de leur utilisation, à plus forte raison encore quand on sait que la première bénéficiaire de cette spectaculaire manifestation, la Ligue nationale de hockey, constitue une immense machine à piastres exclusivement contrôlée par des intérêts commerciaux.

La fête commence. Qu'elle soit belle et réussie, que les Québécois en profitent, que la ville en retire des retombées économiques intéressantes pour l'avenir, que Marcel Aubut et son équipe soient fiers de leur exploit. Tant mieux! Malgré tout, nous réservons une partie de nos applaudissements jusqu'au jour du bilan final, bilan qu'en toute équité l'organisation de Rendez-Vous doit à ceux et celles qui auront assumé une large part des coûts de la fête.

"POURQUOI AVEZ-VOUS DONNÉ L'AMBITION DE DEVENIR PREMIER MINISTRE À CEUX, QUI N'EN ONT PAS LES QUALITÉS ET À MOI LES QUALITÉS SANS L'AMBITION?"



Mairesse ou juge à Ste-Foy?

La mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher, n'a pas le choix. Il lui faut faire le ménage au sein du service de police de sa ville car l'enquête de la Commission de police du Québec, entreprise le printemps dernier, ne s'est pas poursuivie à l'automne par suite d'une impasse juridique qui persiste toujours devant les tribunaux supérieurs. Le statu quo à la tête de ce corps policier est inimaginable depuis les meurtres commis par l'ex-sergent Serge Lefebvre, en juillet 1985.

par
Jacques
DUMAIS



Mme Boucher soumettait donc ses recommandations au conseil, jeudi, à la suite de sa propre consultation de la base policière et d'une investigation toute personnelle qui s'étend sur les 20 dernières années d'un corps dit d'élite, jadis. Son rapport de 48 pages constitue indubitablement une initiative courageuse. Minoritaire au conseil, la mairesse n'a pas, pour le moment, l'appui de ses pairs. A juste titre d'ailleurs, ceux-ci veulent réfléchir sur son contenu qui entache on ne peut plus la réputation d'hommes dont elle réclame la tête, soit le chef de police André Sainte-Marie, actuellement en congé avec solde, et son bras droit, le capitaine Roméo Gionet. Le procureur du premier, incidemment, intentait contre la mairesse, hier, une poursuite de \$1.3 millions pour libelle diffamatoire.

La question n'est plus de savoir si ces hauts-gradés ont encore un avenir dans ce service de police. Car même dans l'hypothèse où ces officiers jouiraient d'une quelconque compétence, ils n'inspirent confiance à personne, n'ayant su prévenir cette sordide détérioration d'un corps policier, depuis une décennie. Dans un service de police où le mode de vie militaire prédomine, l'état-major se doit d'incarner, comme le souligne Mme Boucher, ce cœur qui vibre pour que les membres fonctionnent. Or MM. Sainte-Marie et Gionet n'ont manifestement pas livré la marchandise. L'un et l'autre auraient donc dû remettre leur démission ou accepter une permutation sans rechigner, par considération (?) pour leurs collègues et la population de Sainte-Foy.

Le but poursuivi par la mairesse est honorable mais sa démonstration apparaît discutable, fragile et imprudente. Si elle ne tarit pas d'éloges mérités à l'égard du chef par intérim dont elle souhaite la permanence, M. David Craig ("juste, compréhensif et bon"), elle procède dans le cas de MM. Sainte-Marie et Gionet à un véritable lynchage sur la place publique. Mme Boucher pose en juge alors qu'elle n'est que première citoyenne et que ses cibles n'ont, à ce stade-ci, pas encore eu droit à une défense publique pleine et entière. Contradiction surprenante, la mairesse nourrit à l'endroit de M. Sainte-Marie le même comportement qu'elle dénonce chez celui-ci face au détective retrogradé Asselin au sujet duquel elle argue qu'il fut "crucifié" nonobstant "la présomption d'innocence"... Quelle logique!

On comprend que le syndicat des policiers jubile devant sa prose. Après les avoir confessés à tour de rôle, elle donne sa bénédiction *urbi et orbi* aux syndiqués comme s'ils n'avaient été en tout temps que des victimes impuissantes de patrons injustes, incompétents et indolents. Dans sa conclusion sommaire seulement, Mme Boucher attribue au "stress" professionnel le fait que ses protégés, "comme toutes les autres classes de travailleurs, ne sont pas toujours à l'abri de tout reproche..." Et les officiers supérieurs, eux? Son rapport baigne à ce point dans la béatitude prolétarienne que dans le chapitre consacré aux *Départs volontaires* (sic), elle souhaiterait pour le constable Jean-Guy Tremblay (dont Serge Lefebvre affirmait qu'il fut son maître à voler): "...une solution mitoyenne entre la suspension avec solde et le retour pur et simple, au travail..." Quelle cohérence!

Tout au long de son document, la mairesse apostrophe les administrations fidèles antérieures dont elle vilipende copieusement la mégalomanie à son heure et les actuels opposants politiques à son projet de Centrale de police, lesquels s'aperçurent, croit-on comprendre, le moral de ses brebis égarées dans des "bicoques" rafistolées. On ne peut être à la fois juge et partie, justicière et politicienne, syndicaliste et citoyenne, tout en plaidant toujours avec un sens aigu de la mesure. Engagée et sincère, certes, mais emportée, Mme Boucher devrait s'adjoindre des conseillers politiques et juridiques pour assurer sa pérennité à titre de mairesse de Sainte-Foy.

POINT DE VUE

Regard papou sur une foire en blanc: le Carnaval



par
Nicole
BEAULIEU
Collaboration
spéciale

Qu'est-ce qu'un anthropologue papou pourrait bien nous apprendre de nos moeurs carnavalesques?

C'est la question que je me suis posée, jeudi soir, lorsque j'ai vu le Bonhomme Carnaval coiffer Suzie première d'une couronne vacillante. Drôle d'idée tout de même que de se donner des souveraines qui fondront plus vite que neige au soleil.

Loin de moi, pourtant, l'intention de ternir la gloire éphémère de l'élu. La reine et ses duchesses ont eu leur lot de critiques au cours de la décennie.

Même que...

Même qu'il m'est déjà arrivé, en mes tendres années, de souhaiter pareil honneur.

Ne riez pas.

Quelle petite fille n'a pas un jour rêvé être cette déesse nordique, souriant au-dessus de la foule grelottante,

son char de lumière défiant l'opacité de la nuit? Quel garçonnet n'a pas convoité une place auprès de la déesse? Ou même le trône?

Le hasard de la vie aurait pu me coiffer du rutilant diadème. J'aurais connu, moi aussi, le bonheur de siéger parmi les rouges coeurs et les dentelles, bien au chaud dans un cube de verre: c'est ainsi que la Reine Suzie paradera ce soir.

Reine à tout prix? Que non!

A la rigueur, j'aurais pu tenter le sort dans l'un de ces nombreux concours qui, partout en Amérique, font les "miss" et les reines. Car entre Miss Univers et la reine du festival de la Patate, ce ne sont pas les occasions qui manquent. Nos appétits monarchiques sont tels que le moindre festival de campagne devient prétexte à couronnement. Mais c'est pour le carnaval de Québec que mon cœur battait.

Dire que pendant des années, j'ai caché mon secret désir comme une maladie honteuse pour adhérer aux idées à la mode.

Avec la horde de journalistes pissavinaigre, j'ai critiqué l'institution, ne ratant jamais de décrier le machisme

qui entachait la monarchie. Avec les féministes radicales, j'ai dénoncé le règne de la femme-objet; avec les masculinistes enragés, j'ai crié à l'outrage aux ducs. Pire... ou mieux: abolir le trône. Fallait-il être capoté!

Aujourd'hui, les condamnations ont fait place au désir de comprendre.

Tout a-t-il été dit sur ce rite givré? Non. L'accoutumance a créé l'ennui, nous confine aux clichés. Nos regards usés ne savent plus décoder.

Voilà pourquoi je suggère qu'on fasse appel à un anthropologue étranger. Pourquoi pas un descendant des peuplades étudiées par Margaret Mead?

Même contestée, Margaret Mead conserve toute mon admiration. À 24 ans, la pionnière s'embarquait pour Samoa. Toute sa vie, cette femme extraordinaire a cherché à comprendre les us et coutumes de plusieurs ethnies des îles du Pacifique: Arapesh, Mondugum, Tchambuli, Balinais, Iatmal. C'est à l'un des enfants d'ébène que l'on a vu maintes fois photographiés en sa compagnie qu'il faut demander de dégarer le sens caché de cette blanche fête. Ce ne serait que juste retour des choses: les Blancs ont suffisamment

étudié les Noirs, la loupe peut changer de mains.

L'anthropologue pourrait s'appeler Namu, comme la petite Samoane de l'autobiographie de Mad. Mead.

Pour être admise dans la tribu carnavalesque, Namu n'aurait qu'à faire comme Margaret il y a cinquante ans: copier leurs comportements. Il lui faudrait d'abord apprendre à trinquier les soirs de parade, à souffler comme un apoplexique dans des cannes rouges, à se relever aussi prestement que faire se peut lorsque la glace vive se dérobe sous ses pieds arrondis.

Que ferait Namu face au trône de sa majesté? Elle chercherait, parions-le, en connaître l'origine? Je l'imagine farfouillant dans les contes et légendes nordiques dans l'espoir de trouver quelque ancêtre digne de nos sept duchesses. Sept...

...Pourquoi sept? Pourquoi pas cinq ou 19? Serait-ce parce qu'il est, de manière indélébile, inscrit dans la mémoire collective que ce chiffre inspire? Les séries ne se comptent plus: sept jours de la semaine, sept couleurs de l'arc-en-ciel, sept notes de la gamme, sept péchés capitaux, sept pétales de la rose, sept nains de Blanche-Neige,

sept vaches maigres et sept vaches grasses du Joseph de la Bible, etc.

L'oeil perspicace de l'étrangère scruterait aussi l'histoire récente. Il noterait que cette fête de blancheur a surgi en 1954, vers la fin de ce que nous devons appeler plus tard notre grande noirceur. Et que juste avant d'entreprendre sa révolution tranquille, le peuple s'est inventé comme malgré lui une monarchie...

Tant de pistes appelleraient Namu. Et puis il y a cette question que j'aimerais bien lui soumettre:

— Namu, peux-tu m'expliquer pourquoi la Reine de 1987 se balade enfermée dans un cube de verre?

Namu répondrait peut-être que ce cube symbolise un glaçon géant et qu'il est somme toute normal qu'en cette époque où l'Amérique se rhabille, la souveraine évolue sagement enchassée.

Il est bien loin de carnaval des masques, on n'échappe plus à la réalité.

★ Nicole Beaulieu est une journaliste pigiste de la région de Québec.

Si vous êtes des parents fumeurs

Risque de cancer plus grand chez vos enfants

Il existe une relation directe entre le degré de tabagisme des parents et les cancers que les enfants développeront plus tard dans la vie.

par Lise LACHANCE

Voilà ce qu'affirme le Conseil des affaires sociales et de la famille du Québec, qui jette un cri d'alarme.

ON CHERCHE UN FOYER

Cohabiter avec deux adolescents

Il y a quelques semaines, nous vous présentions dans cette chronique, le portrait de ces 16-18 ans pour qui la traditionnelle ressource "père-mère" d'accueil ne convient plus, ces jeunes en quête d'une liberté qu'il faut les aider à apprivoiser. Conscient de cette réalité, le centre de réadaptation Le Phare met présentement à la disposition d'un adulte responsable, étudiant, chômeur ou travailleur, un appartement à partager avec deux adolescents dont il faudra superviser le vécu quotidien.

Il s'agit là d'une activité bénévole pouvant ressembler par certains côtés au rôle de famille d'accueil, mais mettant un accent particulier sur l'autonomie du jeune. Notre collaborateur ou collaboratrice dans ce projet jouerait un rôle d'animation et coordonnerait les activités telles: épicerie, lavage, préparation des repas, ménage, etc. Elle aura donc aussi à initier le partage des tâches et l'établissement de quelques règles (heures de coucher, par exemple). Faut-il préciser que nous cherchons une personne qui saura par son leadership, exercer une influence positive sur nos jeunes, entretenir des relations harmonieuses avec eux et les aider à devenir peu à peu des adultes.

Futur pavillon des sciences de l'organisation: Malouin appuie ses professeurs

Le doyen de la faculté des sciences de l'administration de l'université Laval, M. Jean-Louis Malouin, s'est formellement engagé à défendre le point de vue de ses professeurs qui exigent que le futur pavillon des sciences de l'organisation soit contigu à celui de leur faculté.

par Jean-Claude RIVARD

Au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL, peu avant son départ pour un voyage qui le conduit actuellement en Afrique, le doyen Malouin a déclaré qu'il partage totalement leur point de vue et qu'il juge inacceptable qu'une faculté, quelle qu'elle soit, puisse être morcelée pour l'utilisation de ce futur pavillon. Actuellement, ce sont la faculté des sciences sociales et celle des sciences de l'administration qui se sentent menacées par l'éparpillement, sinon par la remise à plus tard du projet de construction.

En décembre, les professeurs de la faculté ont massivement saisi le recteur de l'université Laval d'une résolution qui fait valoir que si jamais ce futur pavillon n'est pas contigu à l'actuel pavillon de la faculté ainsi qu'au théâtre de la cité universitaire, ils prévoient des inconvénients graves et sérieux.

Le futur pavillon des sciences de l'organisation est l'un des trois pavillons que l'université entend bâtir avec les revenus de l'actuelle campagne de souscription, les deux autres étant le pavillon communautaire et le pavillon des sciences de la vie.

Les croquis et les plans originaux du futur pavillon des sciences de l'organisation ont été modifiés. Chez les professeurs de la faculté des sciences de l'administration, on le conçoit comme un projet de "gros motel". Il devait s'appeler La Laurentienne, en l'honneur de la compagnie d'assurance de ce nom qui s'est engagée à souscrire \$1 million pour sa construction. Mais à cause des changements apportés au projet original, on ne sait plus trop ce qu'il en sera maintenant.

Par ailleurs, afin de décongestionner le pavillon Charles-De-Koninck, on a déménagé le département d'Economie de la faculté des sciences sociales, au pavillon de l'Est, à trois quarts de mille du campus, sur le chemin Sainte-Foy, l'assurant qu'il serait le premier à étrenner le nouveau pavillon.

Actuellement, la faculté des sciences sociales réclame donc que le futur pavillon des sciences de l'organisation soit contigu au pavillon Charles-De-Koninck, de façon à éviter la dispersion et à faciliter le regroupement des ressources.

Conscient que la nouvelle loi visant à protéger les non-fumeurs ne touche en rien à la maison familiale, c'est-à-dire au lieu qui conditionne plus que tout autre la santé des enfants, l'organisme gouvernemental lance un appel aux adultes. Il estime à 540,000 le nombre d'enfants qui habitent avec des parents fumeurs.

Risques élevés

Le conseil fait état, dans un

communiqué remis à la presse, d'une étude effectuée en Suède par le célèbre institut Karolinska.

Ménée auprès de 305 enfants atteints de leucémie, de tumeurs des os et des muscles ou du tissu lymphatique, la recherche a notamment porté sur le nombre de cigarettes fumées par la mère pendant les cinq années précédant la grossesse, puis durant la grossesse elle-même et, enfin, durant la vie de l'enfant jusqu'à ce que celui-ci développe la maladie. Résultat: le risque de cancer chez un enfant augmente de 50 pour 100 si sa mère consomme aussi peu que dix cigarettes par jour.

Le Conseil des affaires sociales et de la famille rapporte également les récentes conclusions du Chirurgien général des États-Unis: il y a plus de bronchites, de pneumonies, d'asthme et d'hospitalisations pour maladies respiratoires chez les enfants dont les parents s'adonnent à la cigarette que chez ceux dont les parents ne fument pas.

Cette situation dramatique est attribuable au fait que la fumée non inhalée par le fumeur, soit la fumée secondaire, est davantage nocive que celle rejetée par les poumons du fumeur. Les enfants, bien sûr, respirent principalement la fumée secondaire.

Abandon?

Le conseil profite de la récente entrée en vigueur de la loi 84 pour inciter les parents à cesser de fu-

mer. Il assure que l'effet de la nicotine disparaît de l'organisme environ 24 heures seulement après la dernière cigarette.

Quant aux effets bénéfiques de l'abandon du tabac sur la peau, la respiration, le bien-être physique en général, il se fait sentir quelques

jours à peine après l'arrêt de la consommation, assure le conseil, qui encourage les gens à faire partie de groupes d'entraide.

SITTEL

INGÉNIERIE ÉLECTRONIQUE ET INFORMATIQUE

ORDINATEUR PORTATIF PX-8 DE SEIKO-EPSON

LOGICIELS INCLUS:

MICROPRO WORDSTAR
MICROPRO CALC
MICROSOFT BASIC
COMMUNICATION IBM PC

8999\$

• COMPREND UN COURS PRIVÉ DE DEUX HEURES ET UNE GARANTIE D'UN AN

LES MICROSYSTÈMES SITTEL LTÉE - 2073, BRANLY, STE-FOY G1N 4C7 - 682-0279
DEMANDER NOTRE BROCHURE EN COULEUR

FOURNIER

Chevrolet Oldsmobile inc.

BOUL. DE LA CAPITALE

Sortie Pierre-Bertrand 687-5170

BARRE

CHEVROLET OLDSMOBILE

1095, de la Canadienne, Québec
529-3331

Citadelle

CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC LTÉE

89, RTE KENNEDY, LEVIS
835-1171



"Votre meilleure direction"

SPRINT 1987

Une cote de consommation de carburant de 5.1 litres/100 km (55 m/gal) en usage combiné, d'après Transport Canada.

De plus, le prix de la Sprint convient au budget le plus modeste. Ne vous privez donc pas de la joie d'en avoir une!



à partir de

7,280.\$

* Transport en sus

Chevrolet fait les petites choses... en grand!

MARLIN

Chevrolet Oldsmobile inc.

2145, boul. Charest ouest, Qué. Tél.: 688-1212

ECONOMIE

La papeterie à Matane ou à Rivière-du-Loup? Premier arrivé, premier servi, dit le ministre Albert Côté



Le ministre Albert Côté se dit partagé entre le cœur et la raison pour ce qui est du projet de papeterie du Bas-Saint-Laurent.

♦(PC) - Premier arrivé, premier servi.

par Lia LEVESQUE

Que ce soit Donohue ou F.F. Soucy, Matane ou Rivière-du-Loup, la première compagnie qui proposera un projet solide au gouvernement verra ses plans se réaliser.

Le ministre délégué aux Forêts Albert Côté a été pris à partie hier par le député péquiste de Duplessis Denis Perron. Les deux députés en sont venus aux prises au sujet du projet de papeterie à Matane, à l'occasion de l'étude des engagements financiers du ministère de l'Énergie et des Ressources, section forêt.

Le député péquiste a demandé au ministre Côté d'affirmer clairement, une fois pour toutes, s'il privilégiait Rivière-du-Loup ou Matane et la compagnie Donohue ou F.F. Soucy pour réaliser le projet.

"Le premier arrivé sera le premier servi", s'est exclamé le minis-

tre délégué aux Forêts. "Matane et Rivière-du-Loup seront traités sur un pied d'égalité."

Mais comme il n'y a pas suffisamment de bois pour approvisionner deux usines, M. Côté entend choisir le premier projet qui sera prêt et réalisable.

Mon cœur et ma tête

Le député péquiste Perron accuse le ministre de privilégier, sans oser le dire, l'implantation d'une papeterie à Rivière-du-Loup.

"Mon cœur, bien sûr, est à Rivière-du-Loup (dans le comté du ministre) mais ce n'est pas mon cœur qui va décider; c'est l'équité et la justice", a lancé, philosophiquement le ministre des Forêts.

M. Côté a récemment déclaré qu'à ses yeux, le projet de F.F. Soucy à Rivière-du-Loup était "beaucoup plus avancé" que celui de la Donohue à Matane, ce qui, si l'on suit sa ligne de pensée, pourrait mener à croire qu'il favorise le projet Soucy, puisque plus avancé.

Jeudi encore, le ministre citait des éléments qui militent en faveur du projet de F.F. Soucy. Soucy est "plus fixée sur le produit qu'elle veut fabriquer", alors que Donohue "n'en est encore qu'aux études de pré-faisabilité" et qu'elle hésite encore entre le papier journal ou le papier super-calendré.

Autre hypothèse

Le ministre Côté a toutefois évoqué une seconde hypothèse, hier, pour pallier le manque d'approvisionnement dans le Bas-du-Fleuve.

Puisque l'approvisionnement en bois est insuffisant pour combler les besoins des deux usines, il aurait peut-être lieu de simplement modifier les projets, en réduisant les quantités de matière ligneuse requise dans chaque cas, a-t-il suggéré.

Les commentaires du ministre délégué aux Forêts n'ont pas plu au député péquiste Perron, qui l'a accusé de mal défendre le dossier d'investissement face à ses collègues ministres. "C'est bien plus le projet du ministre de l'Énergie et des Ressources (John Gaccia) que celui du ministre délégué aux Forêts."

Implication d'Ottawa

Le député péquiste a encore une fois blâmé le gouvernement libéral pour avoir réduit considérablement ses chances de voir Ottawa financer le projet de papeterie à Matane, en ayant accepté de dissocier ce projet de celui de l'usine ITT-Rayonier à Port-Cartier.

Comme le projet d'ITT se trouve dans le comté du premier ministre Brian Mulroney, le gouvernement aurait dû rendre la réalisation du projet ITT conditionnelle à la concrétisation de la papeterie à Matane. C'est ce qu'avait fait le précédent gouvernement péquiste. Sans l'aide d'Ottawa à la papeterie de Matane, il ne pouvait y avoir d'aide de Québec à la ITT de Port-Cartier.

De cette façon, Québec aurait mis toutes les chances de son côté. Mais Québec a accepté de considérer les projets d'investissements séparément, ce qui a entraîné le désistement d'Ottawa, a blâmé le député péquiste.

Chauffage payé à l'ITT

Le dossier de l'ITT a rebondi en commission lorsque les parlementaires ont étudié un engagement financier du ministère de l'Énergie et des Ressources au montant de \$1.2 million.

Vu la fermeture temporaire de l'usine d'ITT, en plein hiver, le gouvernement avait dû s'engager à défrayer le coût de chauffage, afin d'éviter un bris d'équipement pendant l'hibernation.

74.91
+14/100



Effectif ouvrier 12,675,000
Pourcentage de
chômeurs

Janvier 1987

9.7

Décembre 1986

9.4

Janvier 1986

9.8

Désaisonnalisé



En janvier, le chômage touche surtout les femmes de 25 ans et plus

♦ OTTAWA (PC) - Le Canada comptait 1,342,000 chômeurs à la fin de janvier, soit 162,000 de plus qu'en décembre et seulement 5,000 de moins qu'il y a un an.

Compte tenu des ajustements saisonniers, le taux de chômage s'établit donc à 9.7 pour 100, comparativement à 9.4 pour 100, un niveau où il était demeuré stationnaire depuis trois mois, et le plus haut niveau depuis le mois d'août dernier alors qu'il était également de 9.7 pour 100. Au Québec, la hausse a été de 0.4 pour 100, ce qui porte le taux à 10.8.

La hausse du taux de chômage est attribuable, selon Statistique Canada, à une forte progression de la population active. En effet, alors que l'estimation du nombre de personnes occupées s'est accrue de 31,000, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi augmentait lui aussi de 41,000.

Un gain de 32,000 a été enregistré dans l'estimation désaisonnalisée de l'emploi en Ontario. Il s'agit de la sixième augmentation consécutive de l'emploi dans cette seule province. Il n'y a eu que peu de changement dans le niveau global de l'emploi ailleurs au Canada.

L'augmentation du chômage est fortement concentrée en janvier chez les femmes de 25 ans et plus. Globalement, le chômage a grimpé à 850,000 parmi les personnes de 25 ans et plus alors qu'il a reculé chez les personnes de 15 à 24 ans pour se fixer à 405,000.

L'estimation désaisonnalisée du nombre de chômeurs s'est accru de 13,000 au Québec seule-

ment, et de 7,000 en Alberta. Le chômage a peu ou pas varié dans les autres provinces.

Le taux de chômage a grimpé de 0.3 à Terre-Neuve (19.2), de 0.3 en Nouvelle-Écosse (14.3), de 0.2 au Nouveau-Brunswick (13.9), de 0.4 au Québec (10.8), de 0.5 en Alberta (10.8) et de 0.2 en Colombie-Britannique (13.6). Par contre, le chômage a fléchi de 0.5 à l'Île-du-Prince-Édouard (14.6), et de 0.2 en Ontario (6.6) alors qu'il s'est maintenu à 7.9 au Manitoba et à 7.3 en Saskatchewan.

Régions métropolitaines

Voici les taux de chômage enregistrés en janvier dans les principales régions métropolitaines avec, entre parenthèses, ceux du mois de décembre 1986:

- St. John's, N.-N. 10.8 (10.6);
- Halifax 10.4 (9.5);
- Saint-Jean, N.-B. 12.1 (12.4);
- Chicoutimi 12.0 (10.2);
- Québec 10.3 (9.7);
- Trois-Rivières 11.8 (13.7);
- Montréal 11.4 (9.7);
- Ottawa-Hull 7.9 (7.5);
- Sudbury 12.6 (10.3);
- Oshawa 7.7 (4.8);
- Toronto 4.8 (4.3);
- Hamilton 7.2 (7.9);
- St. Catharines 13.5 (7.9)
- London 7.2 (5.9);
- Windsor 8.5 (7.6);
- Kitchener 6.7 (6.0);
- Thunder Bay 9.6 (7.2);
- Winnipeg 9.8 (8.2);
- Regina 7.6 (7.5);
- Saskatoon 11.4 (9.5);
- Calgary 12.0 (10.0);
- Edmonton 12.5 (10.7);
- Vancouver 15.1 (12.9);
- Victoria 14.6 (13.0).

Fiscalité: le rapport Séguin mérite l'attention, selon Michel Gratton

♦ Le ministre du Revenu, M. Michel Gratton, est d'avis que le rapport du groupe d'étude sur la fiscalité du Québec mérite la plus grande attention "pour les points soulevés et l'esprit qui l'anime".

IMPÔT

par Marc LESTAGE



Ce comité a déposé, il y a quelques jours, un rapport de 500 pages dans lequel on suggère un train de mesures visant à simplifier les formalités auxquelles les contribuables sont soumis, sur le plan fiscal.

Ainsi, le groupe suggère la création d'un super comité qui s'occuperait d'instaurer de nouvelles mesures de contrôle permettant à l'État de récupérer \$1 milliard d'impôts qui lui coulent actuellement entre les doigts à cause des évasions fiscales et du travail au noir notamment.

Toujours en ce qui concerne les contribuables, le rapport propose de reconnaître les conjoints de fait, d'alléger la procédure concernant les personnes âgées et les couples et d'adopter une Charte québécoise des droits des

contribuables du genre de celle qui existe au gouvernement fédéral.

Examen

Le ministre du Revenu, M. Gratton, a demandé à des hauts fonctionnaires d'entreprendre une analyse détaillée du travail de l'équipe présidée par le député de Montmorency, M. Yves Séguin.

En attendant de recevoir les observations de ses spécialistes, le ministre Gratton a transmis une copie du rapport à ses collègues du ministère des Finances et du Conseil du trésor, également visés par la réforme.

Tout comme le député Séguin qui est également adjoint parlementaire au ministre du Revenu, M. Gratton est d'avis "qu'il y a place à de l'amélioration en matière de simplification des mesures fiscales".

Amende honorable

En présentant ce rapport, le fiscaliste Séguin a noté que "les gens ont du mal à s'y retrouver avec l'impôt", depuis l'application de nouvelles mesures concernant l'impôt minimum, les allocations familiales, les frais de garde, le remboursement d'impôt foncier et le reste.

M. Séguin se pétait les bretelles à la même occasion, considérant que "son groupe est

le premier à faire un réel effort pour chercher les moyens qui permettraient de simplifier toutes ces procédures", selon un collaborateur du député.

Il est tout à fait vrai que le rapport Séguin est le premier qui suggère des moyens aussi précis pour simplifier la procédure fiscale.

Il est également vrai que jamais dans le passé on avait compliqué cette procédure autant que le gouvernement du Québec est parvenu à le faire depuis un peu plus d'un an.

Parmi ces "nouvelles contraintes", on note les nouvelles normes touchant l'impôt minimum de remplacement, le nouveau mode de calcul des allocations familiales, les nouveaux formulaires TPD1, les nouvelles normes concernant la remise de l'impôt foncier et la nouvelle procédure sur la remise de la taxe de vente.

Toutes ces formalités sont certes suffisantes pour que l'on commence à dire bien haut que la farce a assez duré, même parmi les politiciens et les parlementaires.

Vu sous cet angle, le groupe d'étude sur la fiscalité arrive à point avec son travail et il faut souhaiter que le document ne dormira pas sur les tablettes.

Le Boisé des Augustines

CONDOMINIUMS DE PRESTIGE
Sillery, Qc

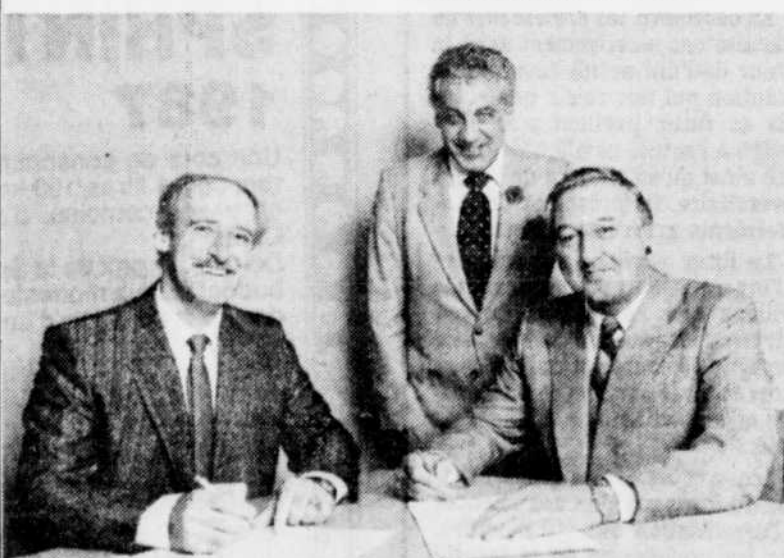
Site incomparable au Québec
Vue unique sur le fleuve
Parc privé
Environnement historique
Taxes avantageuses

GRANDE OUVERTURE DES VENTES
de 215 000\$ à 350 000\$ (40 unités vendues/84 unités)

Une promotion de Consultation Immobilière G.D. Inc. 2205, chemin St-Louis, Sillery, Qc G1T 1P9 (418) 687-3931

TÔLE GAUFREE de QUÉBEC

INC. S'associe à...



C.O.R.P.I.Q.: Corporation des propriétaires immobiliers du Québec Inc. et Tôle Gaufree de Québec Inc. ont récemment conclu une entente par laquelle Tôle Gaufree de Québec Inc. devient fournisseur agréé des membres CORPIQ pour la fourniture de quincaillerie.

On reconnaît sur la photo, dans l'ordre habituel, M. André Des Rochers, Président de CORPIQ, M. Gaétan Houde, Gérant de Tôle Gaufree et M. Claude Amyot, Président de Tôle Gaufree.

"Moi, cette année j'donne du poids à mon REÉR avec le Fonds diversifié Timvest."

Les marchés financiers, je laisse ça aux experts du Fonds diversifié Timvest. Une des meilleures équipes de gestionnaires au pays.

Elle modifie constamment la proportion d'actions, d'obligations et d'encaisse composant le Fonds diversifié Timvest. Elle déplace sans arrêt ses investissements pour profiter des secteurs les plus prometteurs. Ce mouvement continu des actifs minimise les risques et optimise le rendement.

GESTION FINANCIÈRE TIMVEST

Filiale de Timmins & Associés Itée

2050, Place du Canada
Montréal (Qué.) H3B 2N2
Tel.: (514) 875-7040

Les offres ne sont faites que par prospectus

La pêche commerciale au Québec

Augmentation des prises et des revenus

♦ **MATANE** - Les statistiques des trois dernières années dans le monde de la pêche commerciale au Québec sont fort indicatives quant à la tendance des marchés internationaux et la faveur grandissante des produits de la mer chez le consommateur.

Textes par André DIONNE

Malgré la faiblesse de certains approvisionnements, la valeur des débarquements de produits de la mer, toutes catégories confondues, représentait, à la fin de 1986, \$82,2 millions, soit 45,4 pour 100 de plus qu'en 1984.

Ce sont là certaines des nombreuses données contenues dans les derniers rapports statistiques de Pêches et Océans Canada, région de Québec, qui pousse très loin le portrait chiffré de la pêche au Québec, puis replacée ensuite dans la perspective de l'Est atlantique.

Par rapport à 1985, les débarquements de 1986 représentent encore une hausse de 21 pour 100 passant de \$67,6 millions à ce montant de \$82,2 millions cité plus haut.

Si ces hausses en valeur marchande atteignent ces sommets, les volumes des débarquements enregistrés démontrent une faiblesse constante sauf pour les espèces devenues très lucratives comme la crevette, le homard et surtout le crabe des neiges.

Le volume des débarquements au Québec, en 1986, est à peine supérieur à celui enregistré en 1984: de 83,8 tonnes métriques, il est passé à 87,9 tonnes métriques, une faible hausse de 4,9 pour 100, donc rien de comparable à celle de près de 50 pour 100 enregistrée au niveau de leur valeur marchande au débarquement.

Le Québec

Pour le Québec dans son ensemble, essentiellement trois régions maritimes, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, ce sont les crustacés et mollusques ainsi que certaines espèces de poisson de fond (la morue, l'aiglefin) qui sont responsables de cette hausse de la valeur marchande, compte tenu de la faveur du public.

Malgré une baisse des captures de poissons de fond (morue,

sébeste, aiglefin et les différentes plies) de 2,1 pour 100 de 1984 à 1986, leur valeur a connu une hausse de 37,3 pour 100 soit \$27,6 millions comparativement \$20,1 millions en 1984.

Mais ce sont surtout les espèces comme la crevette, le crabe et le homard qui sont les grands responsables de cette poussée: si l'effort de pêche n'a permis qu'un relèvement de 18,5 pour 100 de 1984 à 1986, les valeurs au débarquement affichent une hausse de 55,5 pour 100 passant de \$33,8 millions à \$52,5 millions.

La Côte-Nord

Les statistiques de pêche sur la Côte-Nord sont assurément les plus indicatives du phénomène.

Toutes catégories confondues, les captures des pêcheurs nord-côtiers sont en baisse constante depuis 1984 pour enregistrer 16,591 tonnes métriques en 1986 comparativement à 18,723 tonnes en 1984, soit une baisse de 21,4 pour 100.

Baisses de 32,2 pour 100 dans le poisson de fond, 32,8 pour 100 dans la cueillette du poisson pélagique (hareng et maquereau surtout),

mais hausse de 23,5 pour 100 pour les crustacés.

Les revenus du pêcheur de poissons de fond ont diminué de 3,9 pour 100 (de \$4,1 millions à \$3,9 millions), ceux du pêcheur de poissons pélagiques de 54,2 pour 100, alors que la valeur des captures du pêcheur de crustacés a augmenté de 65,4 pour 100 passant de \$7,7 à \$12,7 millions en 1986.

Globalement, leurs revenus ont atteint \$17 millions comparativement à \$12,5 millions en 1984 et \$13,2 millions en 1985.

La Gaspésie

Ce sont les pêcheurs gaspésiens qui ont tiré les meilleurs profits de la situation des dernières années.

Leur effort de pêche s'est maintenu, plus 19,2 pour 100 entre 1986 et 1984, malgré une baisse de 2 pour 100 entre 1986 et 1985, pour des valeurs au débarquement à la hausse de 62,6 pour 100, une progression qu'il faut attribuer à la forte demande des crustacés sur le marché.

Les 52,436 tonnes métriques de produits de la mer valaient au débarquement la somme de \$47,8 millions comparativement à \$29,4 millions en 1984 et \$37,6 millions l'année suivante.

Et les 14,281 tonnes métriques de crustacés débarqués valaient à eux seuls \$27,4 millions.

Hausse aussi importante des débarquements de poissons dits pélagiques (plus 59,6 pour 100) pour des valeurs à la hausse de 71 pour 100 passant de \$527,000 à \$902,000.

Baisse aux Îles

Aux Îles-de-la-Madeleine, les pêcheurs de crabe ont assurément connu une des plus mauvaises saisons de pêche en raison de la présence tardive des glaces au printemps dernier.

Les débarquements de crabe ont chuté de 30 pour 100 par rapport à 1985 passant de 4,864 tonnes métriques à 3,420 tonnes.

Chute également des prises de poissons de fond par rapport à 1984 (11 pour 100): 12,852 tonnes contre 14,545 tonnes métriques en 1984.

Dans les deux cas (poissons de fond et crustacés), le relèvement des prix a permis des gains quand même substantiels pour les pêcheurs.

La valeur des débarquements a atteint \$17,3 millions en 1986, contre \$15,3 millions en 1985 et \$13,8 millions en 1984, hausses qui n'ont cependant rien de comparable avec celles des deux autres régions maritimes du Québec.



Moins de pêcheurs, chaque année, oeuvrent dans le Saint-Laurent.

Les pêcheurs abandonnent de plus en plus le métier

♦ **MATANE** - Le nombre de pêcheurs commerciaux au Québec est en baisse constante depuis quelques années, indiquent les statistiques de Pêches et Océans Canada, pour les années 1984 et 1985.

En 1984 et 1985, 1,355 personnes ont abandonné ce métier et cette diminution touche toutes les régions maritimes du Québec, les Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie, la Côte-Nord et un lieu de pêche pratiquement abandonné, le Saint-Laurent.

En 1984, ils étaient 8,050 pêcheurs détenant des permis. Un an plus tard, leur nombre passait à 6,695, 17 pour 100 de moins. Cette diminution touche tous les groupes d'âge et un peu plus de 50 pour 100

de ceux qui reste ont 35 ans et moins.

46 pour 100 d'entre eux travaillent en Gaspésie, 35 pour 100 sur la Côte-Nord, 17 pour 100 aux Îles et 2 pour 100 seulement dans le Saint-Laurent.

Les bateaux

Ces abandons se manifestent aussi par le nombre de bateaux pour lesquels a été délivré un permis.

Le Québec comptait en 1984 3,350 bateaux enregistrés.

L'année suivante, leur nombre passait à 2,922, soit 13 pour 100 de moins, une baisse de 428 navires notée dans chacune des régions maritimes du Québec.

Les approvisionnements restent faibles pour tous les pêcheurs

♦ **MATANE** - Les statistiques de Pêches et Océans Canada indiquent qu'en 1985 (derniers chiffres disponibles), les pêcheurs du Québec ont augmenté de 73,8 pour 100 leurs débarquements dans les ports des provinces de l'Atlantique.

Ces débarquements ont atteint les 3,859 tonnes métriques comparativement à 2,221 tonnes métriques en 1984.

Ces chiffres officiels demeurent cependant marginaux puisqu'ils ne reflètent qu'une partie des débarquements hors Québec excluant les exportations de poissons ronds vers les États-Unis.

Ces exportations de poissons ronds chez nos voisins du sud ne sont pas "chiffrables" et Québec s'apprête à légiférer pour stopper cette tendance, à la hausse chaque année.

A l'inverse, les débarquements au Québec de navires enregistrés dans les Maritimes n'ont augmenté que de 39 pour 100, passant de 1,444

tonnes à 2,007 tonnes métriques, une perte sèche pour le Québec de 1,852 tonnes.

Comparaisons

Sur la même base statistique, les résultats des pêcheurs du Golfe (partie centrale des Maritimes excluant le Québec) se comparent assez bien avec ceux du Québec et sont indicateurs des mêmes tendances: faiblesse des approvisionnements, effort de pêche accru au niveau des espèces lucratives et revenus substantiellement plus élevés.

C'est bien sûr d'un autre ordre de grandeur puisque les pêcheurs de cette partie des Maritimes ont apporté à quai 230,560 tonnes métriques contre 88,000 tonnes pour les pêcheurs québécois, révèlent les statistiques de Pêches et Océans, région du Golfe.

Leur effort de pêche semble avoir été plus soutenu puisque le volume des débarquements s'est accru de 10,5 pour 100 contre 4,9 pour 100 pour les pêcheurs du Québec

entre l'année 1986 et l'année 1984.

Par contre, les revenus des Québécois ont augmenté dans une plus large proportion que ceux de leurs voisins des provinces du Golfe pendant la même période: 46 pour 100 contre 43,4 pour 100.

Un autre phénomène intéressant est celui du prix moyen obtenu par les pêcheurs du Nouveau-Brunswick et ceux du Québec.

La valeur moyenne d'une tonne métrique au débarquement demeure un peu plus faible au Québec mais l'écart est moindre qu'il ne l'était en 1984.

L'an dernier, le prix moyen d'une tonne métrique de produits de la mer valait \$934,36 au Québec contre \$968,54 au Nouveau-Brunswick.

Cet écart est loin d'être celui de 1984: \$674,40 au Québec contre \$745,92 au Nouveau-Brunswick.

Simple exercice mathématique, mais un bon indicateur d'un marché plus organisé qu'il ne l'était.

AVIS DE RECHERCHE

SÉMINAIRE DES PÈRES MARISTES

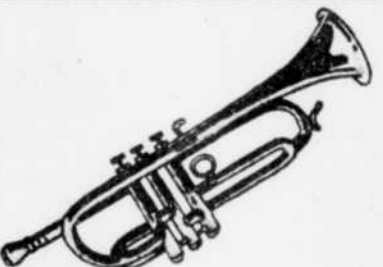
La première assemblée générale de la Fondation du Séminaire des Pères maristes s'est tenue au Séminaire à Sillery en octobre 1986.

Le conseil élu lors de cette assemblée se compose de mesdames Yolande L. Barbe et Ginette C. Morin, des pères Marius Joseph, s.m. et Constantin Rivard, s.m., et de messieurs Maurice Bernatchez, Gilles Carignan, Raymond-Marie Crête et Lucien Drolet, sous la présidence de monsieur le juge Richard Beaulieu.

La préoccupation primordiale de la Fondation est le recrutement des membres qui peuvent en faire partie, soit: les élèves actuels ou anciens, les Pères maristes, les parents d'élèves actuels ou anciens et toute autre personne souscrivant aux objectifs de la Fondation.

Les anciens parents et élèves sont instamment priés de donner leur adresse en communiquant avec le Séminaire des Pères maristes à Sillery, 2315, chemin Saint-Louis G1T 1R5, téléphone (418) 651-4944.

La prochaine activité de la Fondation est un vin et fromage le 24 avril 1987. On peut se procurer des cartes au Séminaire.



T'as envie d'une trompette,

les Annonces classées du Soleil

t'en offrent toute une gamme.

647-3311



Laurier Lavoie
Mécanicien
Chicoutimi



New Yorker
On s'affaire à vous plaire.
TILDEN

Tilden loue plusieurs marques et modèles et met en vedette les voitures Chrysler Canada.

JOUEZ GAGNANT

DERNIÈRE CHANCE

de vous procurer une

PEUGEOT 1986

61226

PEUGEOT FAMILIALE TURBO DIESEL

bleu indigo

- ☑ automatique
- ☑ climatiseur
- ☑ et beaucoup, beaucoup encore...

Prix de détail suggéré 23 700\$

19 205\$

SUPER-RABAIS DE 4 495\$

(éligible à la location: 483,51\$ par mois / 60 mois)

60845

PEUGEOT GL DÉMONSTRATEUR

6 830 km, couleur champagne métallisé

- ☑ automatique
- ☑ climatiseur
- ☑ et beaucoup, beaucoup encore...

Prix de détail suggéré 21 292\$

16 150\$

SUPER-RABAIS DE 5 142\$

EN PLUS 1 000\$

Rabais automatique inclus à l'intérieur du coffre, pouvant atteindre jusqu'à

* Pas de surprise
Transport préparation inclus

En exclusivité chez...

CAPITALE DODGE CHRYSLER Ltee

GROS, BON, PAS PLUS CHER!

687-2604

LE MEILLEUR PRODUIT 5/80

LA MEILLEURE GARANTIE

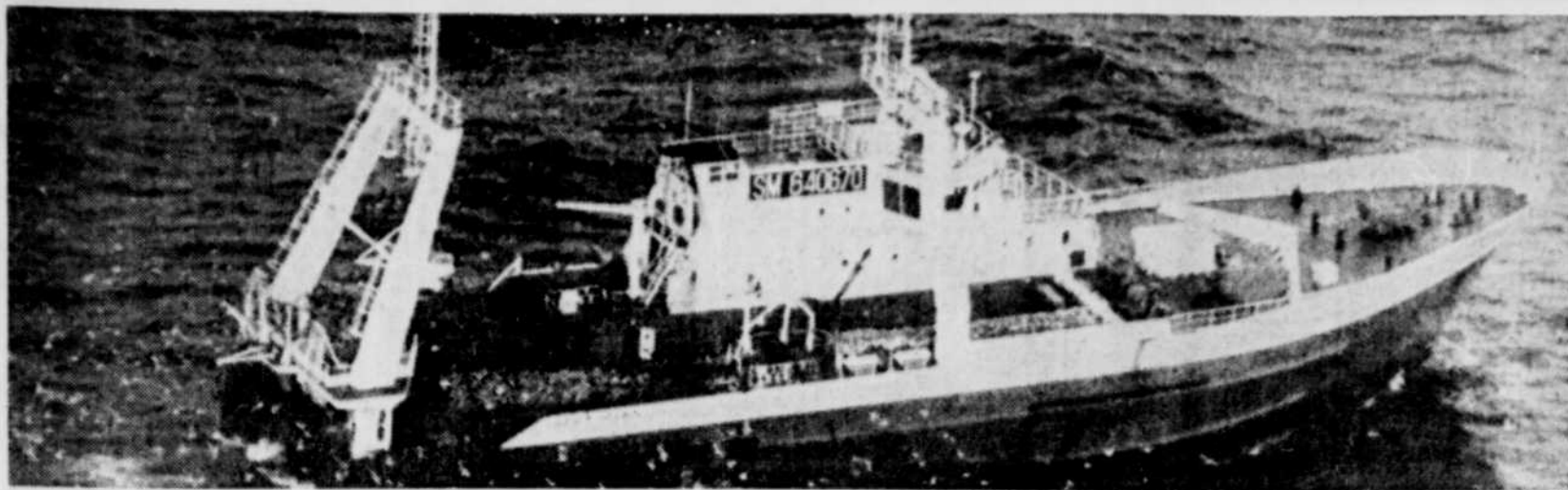
PARMI LES VOITURES ET CAMIONS NORD-AMÉRICAINS

DÉPARTEMENT DE SERVICE OUVERT JUSQU'À 22 h

• Service de financement bancaire sur place

Intersection Pierre-Bertrand et boul. de la Capitale

Ouvert tous les soirs jusqu'à 21 h 30



Les navires-usines français sont au cœur du litige qui oppose le Canada à la France dans le dossier des pêches.

Droits de pêche à la morue

Les 10 premiers ministres se rencontreront d'urgence

♦TORONTO (PC)- Les premiers ministres provinciaux se réuniront d'urgence la semaine prochaine pour discuter de l'accord controversé signé le 24 janvier à Paris entre la France et le Canada concernant les droits de pêche à la morue.

M. Guy Côté, porte-parole du

premier ministre David Peterson, d'Ontario, a ajouté que même si les détails de la réunion ne sont pas encore fixés, la rencontre se déroulera lundi ou mardi prochain, vraisemblablement à Toronto.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a demandé au président de la dernière

conférence des premiers ministres provinciaux tenue l'été dernier à Edmonton, le premier ministre albertain Don Getty, de convoquer une réunion spéciale pour étudier le problème de la pêche à la morue notamment.

M. Peckford est furieux que le fédéral ait signé un accord avec la

France sans consulter les provinces. L'entente permet aux navires-usines français de pêcher la morue au large des côtes du Labrador ce qui fait craindre aux pêcheurs terre-neuviens aussi bien qu'à ceux du Québec et des Maritimes notamment que l'espèce soit menacée d'extinction à cause d'une pêche excessive. ●

Les Terre-Neuviens s'allient pour tenir les gros chalutiers à l'écart de leur zone

♦SAINT-PIERRE (AFP) - Les pêcheurs côtiers terre-neuviens souhaitent que les chalutiers continentaux canadiens et métropolitains soient tenus à l'écart du secteur 3PS (l'essentiel de la zone que se disputent actuellement le Canada et la France au sud de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon).

Ils estiment en effet, comme sont venus l'expliquer jeudi à Saint-Pierre huit représentants des 200 pêcheurs côtiers de la côte Est de Terre-Neuve, que ce secteur devrait leur être réservé ainsi qu'aux pêcheurs côtiers et aux chalutiers de l'archipel français.

Les délégués terre-neuviens (sept hommes et une femme), qui ont rencontré dans l'archipel les groupes socio-professionnels à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Pierre, ont fait part de leur inquiétude, soulignant qu'ils ne trouvent plus de morue, ni d'en-

cornet de capelan près de leurs côtes.

Ils sont persuadés, ont-ils dit, que c'est la surpêche effectuée par les gros chalutiers industriels qui est la cause de cette situation.

Les pêcheurs côtiers terre-neuviens qui croyaient que leurs homologues saint-pierrais étaient fort nombreux ont été "un peu déçus" de découvrir que ces derniers ne sont qu'une douzaine.

Les pêcheurs saint-pierrais n'ont pas voulu signer d'emblée la résolution de leurs collègues terre-neuviens au sujet du 3PS et ils ont demandé, indique-t-on de bonne source, un délai de réflexion et la possibilité de faire des contre-propositions avant d'émettre l'idée qu'une délégation saint-pierraise pourrait se rendre à Terre-Neuve la semaine prochaine. ●

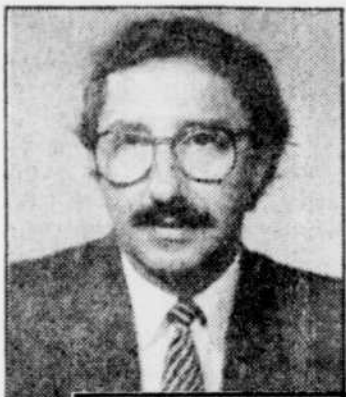
NOMINATIONS

L'équipe des services financiers de Raymond, Chabot, Martin, Paré souligne l'arrivée de deux directeurs et spécialistes de haut niveau. Messieurs Raynald Arial et Gilles Fortin possèdent plusieurs années d'expérience dans les domaines reliés aux décisions financières au sein d'entreprises commerciales et industrielles.

Monsieur Arial se consacre particulièrement au financement corporatif, donne des conseils additionnels lors de la sollicitation et de la négociation dans la recherche de capitaux privés, publics et de partenaires ainsi que dans les sphères de la planification et reorganisation financière.



GILLES FORTIN, Adm. A.



RAYNALD ARIAL, Adm. A.

Monsieur Fortin est au service des dirigeants d'entreprises, pour répondre aux besoins du marché en facilitant la réussite de transactions lors de fusion, d'acquisition ou de vente, et également le montage financier pour l'obtention des capitaux et du financement.

La venue de ces nouveaux collègues confirme l'importance que Raymond, Chabot, Martin, Paré attache à toute la gamme des services financiers conseils. Ces activités comptent désormais une équipe de plusieurs professionnels.



**RAYMOND, CHABOT
MARTIN, PARÉ**
Plus que jamais numéro 1
Bureaux dans 50 villes au Québec

NOMINATIONS



M. François Bernier C.A.

Les associés de Laliberté Lancôt/Coopers & Lybrand sont heureux d'annoncer la nomination de M. François Bernier, c.a., au poste d'associé directeur du bureau de Québec.

M. François Bernier s'est joint à Laliberté Lancôt/Coopers & Lybrand en 1970 et a agi comme vérificateur pendant quelques années. Il s'est par la suite spécialisé en fiscalité et a pris la direction de ce service en 1976.

M. Marc Martel, c.a., associé directeur depuis plusieurs années, se consacrera dorénavant entièrement aux activités de l'informatique Laliberté Lancôt Inc. Tout en maintenant son centre serveur, cette firme a entrepris des changements majeurs et est en voie de se doter de logiciels financiers et médico-administratifs, en mode interactif, aptes à satisfaire les besoins des centres hospitaliers et autres entités.

Laliberté Lancôt/Coopers & Lybrand et Informatique Laliberté Lancôt Inc. sont des composantes de Coopers & Lybrand.



Laliberté
Lancôt

Coopers
& Lybrand

Le Groupe conseil
Coopers
& Lybrand



M. Marc Martel C.A.

Les Notaires Grenier



Me Adrien Grenier



Me Yves Grenier

Me Adrien Grenier est heureux d'annoncer à sa distinguée clientèle que Me Yves Grenier, son fils, s'est joint à lui pour l'exercice de sa profession.

Admis à l'Ordre des Notaires en 1958, Me Adrien Grenier exerce depuis sa profession à Beauport, et il oeuvre principalement dans les secteurs du droit familial, immobilier et commercial.

Me Yves Grenier, bachelier en droit de l'Université Laval, a été admis à l'Ordre des Notaires en juillet 1986.

Les bureaux des Notaires Grenier sont situés à Beauport, au 28, rue Toussaint G1C 2R7. Téléphone (418) 661-5142.

**Individuel!
Pour tous!**

securneer
Régime enregistré d'épargne-retraite sécuritaire

Termes de 1 à 10 ans

9.35%

Intérêt garanti jusqu'à

Intérêt composé sur demande

Renseignez-vous davantage!
Demandez notre dépliant SECURNEER.

Les bureaux de notre siège social seront ouverts jusqu'à 21h, du 23 au 27 février et de 9h à 17h, le 28 février.

SSQ
Mutuelle
d'assurance-groupe

SIÈGE SOCIAL: 2525, boul. Laurier, Sainte-Foy
Qué., G1V 4H6 Tél.: (418) 651-7000
SUCCURSALES: Montréal-Centre (514) 285-8880
Québec (418) 659-4363
Montréal-Est (514) 521-7365

Nous avons tout ce qu'il vous faut pour planifier votre retraite REER • RENTES • FEER

Saviez-vous que SEULES LES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE peuvent vous offrir la gamme complète des régimes de retraite existants sur le marché?

- Nous vous offrons la **SÉCURITÉ**.
- Vous aurez la **CERTITUDE** que vos placements prendront de la valeur.

Voici nos taux pour les REERS

1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS
7 3/4%	8 1/2%	9%	9%	9 1/4%

Ces taux peuvent changer sans avis

INTÉRÊT ANNUEL OU COMPOSÉ

MAXIMISER ET RENTABILISER vos revenus de retraite. Communiquez immédiatement avec nous.

GISELE JOBIDON
courtier
d'assurance-vie et rentes

**MATTE
& CHAINS**

112, rue Pallain
Beauport, QC G1E 6W1
Tél.: (418) 663-3039

«Des conseillers financiers professionnels pour un REER à votre mesure»

FONDS D'INVESTISSEMENT
Profitez de nos stratégies de placement. Nos fonds constituent un abri fiscal très intéressant et offrent une grande diversification.
Aucun frais d'acquisition.

FONDS *	FONDS **	FONDS **
HYPOTHÈQUES	CANADIEN	RETRAITE
14.9%	17.6%	18.9%

* Rendement moyen, 5 ans ou 31 décembre 1986
** Rendement moyen, 12 derniers mois ou 31 janvier 1986

REER AUTOGÉRÉS

Avec ou sans gestion, ils sont avantageux. Nous offrons conseils, service efficace, en plus d'escomptes appréciables sur les commissions de courtage. Coupons et obligations disponibles.

Communiquez aujourd'hui même avec un de nos conseillers financiers. Il vous aidera à établir le REER qui répond le mieux à vos besoins et à vos exigences pour une retraite tranquille, tout en réduisant vos impôts maintenant.

«UNE BANQUE D'IDÉES PROFITABLES POUR VOTRE RETRAITE»

QUÉBEC
850, place d'Youville
692-1221

QUÉBEC
Galerie de la Capitale
626-1221

SAINT-FOY
1175, rue de Lavergne
659-1814

Institution membre de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada
Cette annonce ne paraît qu'à titre d'information seulement.

**FIDUCIE
PRÊT ET REVENU**



Centraide

Québec

.....COMPTA BÉGIN LTÉE.....

"POUR CEUX QUI SAVENT SUR QUI COMPTER"



POINTS DE SERVICE
AUX CAISSES POPULAIRES SUIVANTES:

BEAUPRÉ
11174, Royale, Beauport
CHARLESBOURG
155, 76e Rue E., Charlesbourg
GIFARD
3261, Loyola, Beauport
L'AUVERGNE
200, 64e Rue, Charlesbourg
LA COLLINE
3211, ch. Ste-Foy, Ste-Foy
LES SAULES
1290, boul. Masson, Les Saules
1935, boul. Masson, Les Saules
DE SAINT-RODRIGUE
4765, 1re Avenue, Charlesbourg

Renseignez-vous pour les heures de service.

L'ORDINATEUR QUI NE SE TROMPE JAMAIS!

IMPÔT plus

D'ARGENT DE SOUCI

Pas d'attente, vous laissez vos documents (aucun rendez-vous nécessaire).
Travail garanti.
Discretion assurée
Supervision par des professionnels

AUTRES SERVICES À L'ANNÉE

- Contrôleur des finances à temps partiel.
- Gestion à temps partagé.
- Installation de système comptable.
- Tenue des livres comptables.
- Planification financière personnelle.
- Bilan et/ou états financiers divers.
- Consultation en administration, financement, fiscalité et en investissement.
- Comment vous partir en affaire.

1551, boul. Jean-Talon ouest,
Charlesbourg G1G 2L5

(418) 628-0499

Nouvelles subventions aux producteurs forestiers

Un programme d'aide très attendu des Beaucerons

♦ SAINT-GEORGES - L'annonce officielle prochaine, par le ministre délégué des Forêts, M. Albert Côté, d'un nouveau programme d'aide universel à l'intention des propriétaires de forêts est attendue impatiemment par les producteurs de bois de la Beauce.

par Paul-Henri DROUIN

Selon des indications obtenues du Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, ce nouveau programme offrirait les mêmes subventions à tout producteur forestier qui aménage sa forêt et serait applicable dès cette année.

Comme l'a indiqué M. Jean-Luc Bilodeau, président du syndicat, l'annonce officielle du ministre Côté sera sans doute bienvenue chez les propriétaires de forêts de la Beauce puisqu'elle va les libérer enfin de l'obligation d'être actionnaire d'un groupement forestier pour avoir pleinement accès aux subventions d'aménagement.

"On verra donc les subventions

augmenter pour plusieurs travaux, en plus d'être applicables sur une gamme plus complète d'activités", a ajouté M. Bilodeau.

Il a fait aussi mention du fait que le ministère n'exigera plus de contrat d'une durée de 15 ans pour les actionnaires de groupements tout en laissant cependant certains privilèges ou avantages financiers aux groupements pour l'exécution des travaux.

D'après M. Bilodeau, ce nouveau programme se rapproche des demandes souvent formulées par l'ensemble des producteurs de bois, mais n'apporte rien de plus du côté des avantages fiscaux réclamés pour ceux qui ont le statut de producteur forestier.

Rien n'indique non plus selon les sources du Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, que les budgets permettront d'améliorer la qualité des services aux propriétaires ni de développer le drainage ou les chemins en forêts; les délais de paiement aux propriétaires demeurent tout aussi problématiques.

En somme, ce programme constitue un bon pas vers un programme réel d'aménagement pour la forêt privée, mais selon le syndicat,

le ministre délégué Albert Côté a encore beaucoup d'efforts à fournir pour assurer le respect des besoins régionaux, particulièrement pour

couvrir la promotion de l'aménagement et réaliser la sensibilisation des propriétaires, et surtout pour obtenir les budgets suffisants.

C'est dans cet esprit que le président du syndicat entend poursuivre les pressions au nom de tous les producteurs forestiers. ♦

Provigo crée une nouvelle filiale pharmaceutique à travers le Canada

♦ MONTREAL (d'après PC) - Provigo Inc. a décidé de regrouper toutes les activités de son "groupe santé et pharmaceutique" dans une nouvelle filiale pour desservir le marché canadien. Cette filiale, Médis Services pharmaceutiques et de santé Inc., aura dès cette année un chiffre d'affaires dépassant \$1 milliard, dont plus de \$300 millions au Québec.

M. Henri A. Roy, président du conseil et chef de la direction de Médis, explique que Provigo a procédé à cette réorganisation dans le but d'augmenter son efficacité comme distributeur canadien. Il a aussi affirmé que Médis devient le seul distributeur de produits pharmaceutiques à oeuvrer de l'Atlantique au Pacifique, avec 13 centres de distribution dans toutes les provinces et cinq unités d'exploitation, qui sont Eastern Drug Services dans les Maritimes, Médi-Service au Québec, NDL en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan, Alberta National Drug en Alberta et Southwestern en Colombie Britannique. Médis a plus de 1.000 employés, dont 250 au Qué-

bec; sa clientèle comprend 3.500 pharmacies.

Provigo, comme les autres spécialistes en alimentation et en distribution, est consciente de l'un des plus importants phénomènes de cette fin de siècle, celui du vieillissement, ce qui inévitablement implique une importance accrue du marché des produits pharmaceutiques, évalué présentement à \$4 milliards au Canada. ♦

MICRO LOGIC VOUS POSE LA QUESTION: QUANTITÉ?...ou QUALITÉ?

Règle générale, le sens commun oppose quantité à qualité. Si vous devez acheter un ordinateur Macintosh™ de Apple, mieux vaut l'acheter au meilleur endroit... là où la qualité prime avant tout! Micro Logic s'efforce de toujours être à l'avant-garde de la révolution Macintosh en vous offrant tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché!



Par exemple, voici notre Super Système d'Édition Électronique comprenant le Macintosh Plus, l'imprimante LaserWriter Plus, l'écran de visualisation Full Page Display de Radius et le digitaliseur Abaton Scan 300! Un véritable centre de production graphique!

Et il y a plus à voir! Nos installations de réseau, le choix de logiciels, notre centre d'impression laser, notre centre de service, nos conseillers-experts...

Micro Logic offre une qualité de service inégale afin d'être et demeurer simplement... le meilleur! Bref, de la qualité en quantité!



Apple, le logo Apple, Macintosh, LaserWriter Plus et la carte Apple sont des marques de commerce de Apple Computer Inc.

VENTE-SERVICE-CONSULTATION

MICRO LOGIC

...un service incomparable!

658-6624
2796, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
Possibilité de financement sur place.
Cartes de crédit Apple, Visa, MasterCard acceptées.

FORMATION-LOCATION AVEC BAIL

PAYEZ MOINS D'IMPÔT

DES ÉCONOMIES D'IMPÔT DE 80% EN MOYENNE!

En adhérant au Fonds de solidarité, vous payez moins d'impôt parce que vous profitez de deux avantages fiscaux:



1. Des crédits d'impôt de 40% du montant que vous avez investi, octroyés au Fonds par les deux gouvernements (Québec: 20%; Canada: 20%).
2. Une seconde réduction d'impôt de 40% en moyenne en participant au REER offert par le Fonds.

Au total, l'économie d'impôt peut ainsi atteindre et même dépasser 80%, selon votre revenu.

Par exemple, si vous avez un revenu imposable de 20 000 \$, vous pouvez récupérer, grâce au Fonds, 835 \$ sur un placement de 1 000 \$.

DU RENDEMENT

En somme, votre placement de 1 000 \$ ne vous coûte en réalité que 165 \$. Et en plus, le Fonds vous offre un rendement intéressant pour vos épargnes. Dernier rendement annuel: **8,9%**. L'objectif du Fonds est d'offrir un rendement de l'ordre de 8% à 12% par année. Il est géré par une équipe de professionnels compétents et expérimentés.

*Du 1^{er} mai 1985 au 30 avril 1986.

DES EMPLOIS

En adhérant au Fonds de solidarité, vous participez à l'essor de l'économie québécoise. Le Fonds reinvestit vos épargnes dans des entreprises rentables. Grâce au Fonds de solidarité, près de 2 500 emplois ont été créés et maintenus au Québec depuis 1984.

LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE QUÉBEC AVIS DE CONVOCATION

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Notre-Dame de Québec se tiendra le

Jeu 26 février 1987 à 19h30
à la Salle du Conseil
Hôtel de Ville de Québec.

pour l'étude et l'adoption de son rapport annuel au 30 novembre 1986.

Veuillez noter que, lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la Caisse.

Veuillez noter également que vous serez appelé à vous prononcer sur un projet de révision des chapitres XII et XIII du règlement de régie interne concernant la limite des prêts personnels et les autorisations de la Fédération.

Tous les membres sont cordialement invités à participer à l'assemblée.

Québec, ce 22^e jour de janvier 1987.
Richard Gingras, secrétaire

RAPPEL À NOS INVITÉS



M. André Dion, président

Les Services financiers Capital desirant rappeler à leurs invités la tenue de la conférence intitulée: "Comment profiter au maximum des nouvelles lois fédérale et provinciale sur les REER et optimiser la croissance de votre REER?"

Le dimanche 8 février 1987, à 14h, à la salle Audio de l'hôtel Quality Inn, 3115, boulevard Laurier, Sainte-Foy.



SERVICES FINANCIERS CAPITAL

2590, boul. Laurier, bureau 950
Sainte-Foy (Québec)
Tél. (418) 651-7441
Les places sont limitées.

ADHÉREZ MAINTENANT

Participez dès maintenant au Fonds de solidarité afin de profiter des économies d'impôt. Vous pouvez adhérer en contribuant par des déductions faites à la source ou en un seul versement. Il n'y a pas de minimum requis.

Pour communiquer avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec:

Montréal: (514) 285-6400
Québec: (418) 622-3258
Extérieur: 1-800-361-7111 (sans frais)

Le Fonds a un bureau de service au rez-de-chaussée du Complexe G

LE **FONDS**
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



PLUS QU'UN REER, UN ACTIF

EN BREF...

Bottin des femmes

L'Association des femmes d'affaires du Québec vient de publier la septième édition du Bottin des femmes, recueil de ressources professionnelles, industrielles et commerciales. Cette édition compte 3,000 inscriptions alors que la première parution n'en comptait que 100.

Bientôt à Québec

C'est le 26 février prochain que la maison de publicité Marketing Peleg fera connaître les noms des gagnants 1986 du concours du Meilleur commerce. Peleg travaille en collaboration avec Realités canadiennes pour mener des sondages auprès des consommateurs. C'est à partir de ces enquêtes que l'on réussit à déterminer les noms des commerces les plus appréciés. Le président de Marketing Peleg, M. Ami Peleg, vient d'indiquer que l'expérience sera probablement reprise dans la région de Québec, l'an prochain.

Ariel: autre compagnie en bourse

Le groupe minier Ariel vient d'annoncer hier l'inscription de la compagnie Exploration Mimiska Inc. à la Bourse de Montréal. Après Exploration Sphinx, Mimiska est la deuxième compagnie du groupe Ariel à procéder à une émission publique. Elle détient quatre propriétés, une à Malartic et trois autres en Ontario.

Louvem: démission du président

Le pdg de la société minière Louvem, Laurent J. Ferland, a démissionné. Après trois années à ce poste, M. Ferland a dit vouloir se consacrer à des activités plus conformes à son plan de carrière.

National Pagette s'associe à GTE

Téléphones publics dans nos avions

La compagnie National Pagette de Québec vient de s'associer à la puissante société GTE des États-Unis pour réaliser un

par Marc LESTAGE

programme visant à offrir un service d'appels téléphoniques à bord des avions commerciaux canadiens.

Ce service existe déjà aux États-Unis à bord de 300 appareils. Il est exploité par la compagnie américaine Airfone, une filiale de GTE.

Au terme de l'accord intervenu hier l'homme d'affaires la Société National Pagette de Québec, des investisseurs de Toronto et de Terre-Neuve ainsi que Airfone Inc. se partageront la propriété de Skytel, la compagnie canadienne qui

détient les droits exclusifs d'exploitation du système dans le ciel canadien.

Selon M. Charles Sirois, le président de National Pagette, une société inscrite à la Bourse de Montréal devra investir \$1 million pour acheter 36.75 pour 100 des actions de Skytel, d'ici mars 1987. L'entreprise québécoise a également l'option d'achat d'un bloc supplémentaire d'actions de 14,25

d'ici juillet 1990, ce qui l'assurera du contrôle de Skytel (51 pour 100).

Technologie

La technologie développée par Airfone permet aux passagers des avions commerciaux d'établir une communication téléphonique à partir d'un appareil installé à bord des avions.

Aux États-Unis, le système cellulaire opère grâce à un réseau de

60 stations terrestres. Au Canada Skytel prévoit investir \$20 millions, d'ici trois ans pour constituer un réseau de 17 stations entre Gander et Vancouver.

Les compagnies aériennes Air Canada et CP Air ont déjà conclu des ententes avec Skytel pour offrir ce service à bord de leurs appareils, dès le mois de mai prochain, espère-t-on.

CUIR VÉRITABLE



LE GRAND
SOLDE
ANNUEL

Angle boul. Hamel/Henri IV — (418) 871-2221



SOFA (3 places) + CAUSEUSE (2 places) 1 995\$

Ouvert 7 jours seulement à:
angle Carré Parent/rue Saint-Paul — (418) 692-1682

D'Italie, ils sont 2, tout de cuir véritable et souple. Il est un grand et confortable 3 places, elle est une chaleureuse causeuse.

À vous de faire le choix: de les garder unis ou de les séparer!

Couleurs aux choix.

LA PLUS
GRANDE VENTE
DE FOURRURE
DE L'ANNÉE

PARTICIPEZ
AU FABULEUX
CONCOURS
laliberté



Chrysler

42 200\$ EN PRIX



2 VOITURES K 87

UNE DODGE ARIES ET UNE PLYMOUTH RELIANT
VALEUR 10 500\$ CH. COLLABORATION DES 5 CONCESSIONNAIRES DE LA RÉGION DE QUÉBEC ET LÉVIS.

8 SUPERBES
FOURRURES
laliberté

VALEUR 21 200\$
Dont un Vison de 5 000\$.

COUPONS DE PARTICIPATION AVEC ACHAT
CHEZ LES CONCESSIONNAIRES DE LA RÉGION
ET CHEZ LALIBERTÉ MAIL CENTRE-VILLE, DU
29 JANVIER AU 18 AVRIL 1987.



UN CHOIX INCOMPARABLE ET DES
PRIX DÉFIANT TOUTE COMPARAISON!

Manteaux en Agneau rasé teint brun.

599\$

Manteaux en Rat musqué teint noir.

1399\$

Manteaux en pattes de Vison ranch naturel.

1299\$

Manteaux en Chat sauvage lustré, peaux allongées.

1799\$

Manteaux en Castor long poil.

1599\$

RABAIS DE

200\$ - 400\$

ET MÊME JUSQU'À 1200\$

SUR PLUSIEURS MANTEAUX
DE VISON NATUREL PEAUX
ALLONGÉES ET SUR LES
COLLECTIONS EXCLUSIVES
LALIBERTÉ, SIMON CHANG,
ALFRED SUNG, BALENCIAGA,
CLAUDE GILBERT, ETC.

Profitez du meilleur plan de financement:

12 MOIS
SANS INTÉRÊT

Financement sur place sans
intermédiaire. Seule la taxe de vente
payable à l'achat. Achetez votre
chapeau de fourrure et votre
ensemble de bottes et sac à main en
même temps que votre fourrure et
profitez du même plan
12 MOIS SANS INTÉRÊT.

- Corrections d'ajustage gratuites.
- Garantie d'un an avec police d'assurance.
- Entreposage gratuit la première année.

laliberté

1867

120 ANS D'EXCELLENCE

1987